



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 163 - SEPTEMBRE 2012

SOMMAIRE

Le préfet des Bouches- du- Rhône

Cabinet du Préfet

Arrêté N °2012173-0011 - Arrêté portant délimitation administrative de l'installation Portuaire n ° 0626- Terminal La Méridionale

Arrêté N °2012234-0009 - Arrêté portant création d'une Zone d'Accès Restreint au sein de l'Installation Portuaire n ° 0626- Terminal La Méridionale

Arrêté N °2012248-0001 - Arrêté fixant les les listes principales et supplémentaires des usagers pouvant bénéficier d'un service prioritaire en énergie électrique et fixant la liste des usagers prioritaires pour le relestage.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Arrêté N °2012250-0001 - Arrêté suspendant la chasse de toutes les espèces de gibier dans le département des Bouches du Rhône

Autre - Demande d'autorisation d'exploiter de 127ha 20a 98ca situés à St Martin de Crau (parcelles B 1484-1485-1486-1487-1488-1489-1490-1491-1494-1501-1502-1503-5268-5290-5292-5288-5269)

Secrétariat Général - Direction des Collectivités Locales , de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Arrêté N °2012250-0002 - Arrêté autorisant le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Fontvieille à contracter un emprunt de 2 602 210 €pour les travaux nécessaires à l'extension de quinze places de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Henri Bellon et à la rénovation et mise en sécurité du Foyer Logement Alphonse Daudet

Les autres Directions Régionales

Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)

Autre - Délégation de signature de la Paierie Régionale Provence Alpes Côte d'Azur au 03 septembre 2012

Autre - Délégation de signature de la TP d'ISTRES au 01/09/2012.

Autre - Délégation de signature de la trésorerie Marseille Hospitalière au 03/09/2012

Les autres services de l'Etat

Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMED)

Arrêté N °2012195-0010 - Arrêté 13 juillet 2012 portant déclassement d'un délaissé de l'Autoroute A7 sur la commune de Rognac dans le département des Bouches- du- Rhône



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n ° 2012173-0011

**signé par Le Préfet
le 21 Juin 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Cabinet du Préfet
SIRACED PC**

Arrêté portant délimitation administrative de
l'installation Portuaire n ° 0626- Terminal La
Mériidionale



**PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

CABINET
SIRACEDPC
BDCE

**ARRETE PORTANT DELIMITATION ADMINISTRATIVE DE L'INSTALLATION
PORTUAIRE N° 0626 – TERMINAL LA MERIDIONALE**

LE PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer ;
- VU le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires ;
- VU le règlement CE n°725/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif à l'amélioration de la sûreté des navires et des installations portuaires ;
- VU la directive n° 2005/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 26 octobre 2005 relative à l'amélioration de la sûreté des ports ;
- VU le code des ports maritimes ;
- VU le décret 98-608 du 17 juillet 1998 relatif à la protection des secrets de la défense nationale ;
- VU le décret 2006-212 du 23 février 2006 relatif à la sécurité des activités d'importance vitale ;
- VU le décret 2007-476 du 29 mars 2007 relatif à la sûreté du transport maritime et des opérations portuaires ;
- VU le décret 2008-1033 du 9 octobre 2008 modifié instituant le Grand Port Maritime de Marseille ;
- VU l'arrêté ministériel du 14 mai 1999 relatif au comité national de sûreté du transport et des ports maritimes et aux comités locaux de sûreté portuaire ;
- VU l'arrêté ministériel du 9 août 1999 fixant la liste des ports où sera institué un comité local de sûreté portuaire ;
- VU l'arrêté ministériel du 10 avril 2007 modifié fixant la liste des ports mentionnés à l'article R321-15 du Code des ports maritimes ;
- VU la circulaire ministérielle DTMPL n° 922 du 19 décembre 2003 fixant les conditions d'application du Code ISPS aux installations portuaires ;
- VU la circulaire ministérielle DTMPL n° 323 du 29 mars 2004 fixant les conditions de réalisation des plans de sûreté portuaire issus des évaluations de sûreté des installations portuaires ;
- VU la circulaire ministérielle n°05/2007 DTMRF/PVL du 23 février 2007 relative à la mise en œuvre des mesures de renforcement de la sûreté des ports maritimes ;

VU le décret du Président de la République du 7 octobre 2010 portant nomination de Monsieur Hugues PARANT en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, préfet de la zone de défense sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU L'arrêté préfectoral N° 2012044-0001 du 13 février 2012, portant modification de l'arrêté préfectoral n° 2007-183-11 portant délimitation de la zone portuaire de sûreté du Port Autonome de Marseille ;

VU la proposition du directeur général du Grand Port Maritime de Marseille ;

VU l'accord de l'exploitant ;

SUR proposition du directeur de cabinet du préfet des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les limites de l'installation portuaire N° 0626 – Terminal LA MERIDIONALE sont définies suivant les données géographiques et techniques figurant en annexe n°1 au présent arrêté.

Article 2 : Le préfet maritime de Méditerranée, le préfet délégué pour la défense et la sécurité, le directeur régional des finances publiques, le secrétaire général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le commandant de la Marine à Marseille, le directeur de cabinet du préfet de département, le sous-préfet de l'arrondissement d'Istres, le directeur zonal de la police aux frontières, le directeur départemental de la sécurité publique, le commandant du groupement de Gendarmerie des Bouches-du-Rhône, le directeur régional des douanes, le commandant de la compagnie de Gendarmerie Maritime de Marseille, le directeur général du Grand Port Maritime de Marseille, l'agent de sûreté du Grand Port Maritime de Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs sans annexe.

Fait à Marseille le, 21 JUIN 2012



Hugues PARANT



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n ° 2012234-0009

**signé par Le Préfet
le 21 Août 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Cabinet du Préfet
SIRACED PC**

Arrêté portant création d'une Zone d'Accès
Restreint au sein de l'Installation Portuaire n °
0626- Terminal La Méridionale



**PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE**

CABINET

SIRACEDPC

BDCE

**ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION D'UNE ZONE D'ACCÈS RESTREINT AU SEIN DE L'INSTALLATION PORTUAIRE
N°0626- TERMINAL LA MERIDIONALE**

**LE PREFET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
LE PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le règlement (CE)725/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif à l'amélioration de la sûreté des navires et des installations portuaires ;
- VU** le le Code des ports maritimes, notamment les articles R 321-23 et suivants ;
- VU** le code des transports et notamment les articles L 5332-1 à L 5332-7 et L 5336-10 ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2008-1033 du 9 octobre 2008 instituant le Grand Port Maritime de Marseille ;
- VU** le décret du président de la République du 7 octobre 2010 portant nomination de Monsieur Hugues PARANT en qualité de préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 avril 2008 modifié, définissant les modalités d'établissement des évaluations et des plans de sûreté portuaire des installations portuaires ;
- VU** l'arrêté ministériel du 20 mai 2008 fixant la liste des équipements et systèmes intéressant la sûreté portuaire et maritime mis en œuvre dans les zones d'accès restreint, tels que définis par l'article R 321-41 du code des ports maritimes ;
- VU** l'arrêté ministériel du 4 juin 2008 modifié, relatif aux conditions d'accès et de circulation en zone d'accès restreint des ports et des installations portuaires et à la délivrance des titres de circulation ;

.../...

VU l'arrêté interministériel du 18 juin 2008 relatif à la délivrance d'un agrément nécessaire pour l'exercice de missions de sûreté ou d'une habilitation nécessaire pour l'accès permanent à une zone d'accès restreint ;

VU l'arrêté ministériel du 23 septembre 2009 fixant les conditions d'approbation des formations des agents chargés des visites de sûreté préalables à l'accès aux zones d'accès restreint définies aux articles R 321-31 et R321-32 du code des ports maritimes ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-044-0001 du 13 février 2012 portant modification de l'arrêté n° 2007-183-11 du 2 juillet 2007 portant délimitation de la zone portuaire de sûreté du port autonome de Marseille ;

VU l'avis favorable du Comité Local de Sûreté Portuaire du Grand Port Maritime de Marseille en date du 20 août 2012;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-173-0011 du 21 juin 2012 portant délimitation administrative de l'installation portuaire N°0626 – TERMINAL LA MERIDIONALE;

VU l'avis favorable de l'exploitant de l'installation portuaire ;

VU l'avis du directeur général du Grand Port Maritime de Marseille ;

Sur proposition du Directeur de cabinet du Préfet,

ARRETE

TITRE 1^{ER}

Dispositions générales

Article 1^{er} : En application des articles R321-31 à R321-47 du code des ports maritimes, une zone d'accès restreint (ZAR) permanente est créée, sur l'emprise du Grand Port Maritime de Marseille, au sein de l'installation portuaire N° 0626 – Terminal LA MERIDIONALE, délimitée par l'arrêté préfectoral N° 2012-173-0011 du 21 juin 2012.

Article 2 : Son périmètre est matérialisé comme indiqué sur les documents figurant en annexe au présent arrêté (photo aérienne et relevé des coordonnées géographiques de la zone);

Article 3 : Elle est dédiée en permanence à l'accueil des navires assurant le transport de porte conteneurs, camions, véhicules, marchandises diverses et dangereuses.

TITRE II

Fonctionnement

Article 4 : L'exploitant est responsable du fonctionnement de la zone d'accès restreint dans le respect des prescriptions qui seront définies par un arrêté préfectoral ultérieur. .../...

Article 5 : Une signalétique apposée à proximité de chaque point d'accès et sur la périphérie de de la ZAR rappelle la réglementation applicable dans celle-ci.

TITRE III

Sanctions administratives et pénales

I Sanctions administratives

Article 6 : En application des articles R321-49 et R321-50 du code des ports maritimes, en cas de manquement constaté à la réglementation du code des ports maritimes relatives aux zones d'accès restreint, les sanctions sont les suivantes :

- amende administrative d'un montant maximal, selon les cas, de 750 € à 7500 € ;
- suspension d'habilitation d'une durée de deux mois ;
- suspension de l'exploitation d'une installation portuaire ;
- retrait de l'approbation du plan de sûreté de l'installation portuaire ;
- retrait de la déclaration de conformité.

II Sanctions pénales

Article 7 : En application de l'article L 5336-10 du code des transports, est puni d'une amende de 3750 € :

- le fait de s'introduire ou de tenter de s'introduire sans autorisation dans une zone d'accès restreint, en période d'activation.

Article 8 : En application de l'article L321-52 du code des ports maritimes, est punie de l'amende prévue pour une contravention de la cinquième classe :

- l'introduction ou le non respect des prescriptions particulières d'introduction dans une zone d'accès restreint ou à bord d'un navire d'objets ou de marchandises inscrits sur la liste figurant à l'article 3 de l'arrêté du MEEDDAT du 4 juin 2008.
- la circulation en zone d'accès restreint sans la possession d'un des titres de circulation prévus aux articles R321-37 et R321-38 du code des ports maritimes.

...

TITRE IV

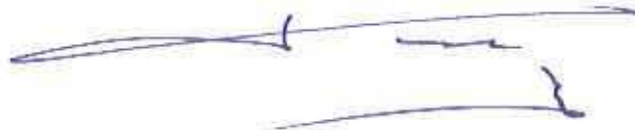
Application

Article 9 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès sa publication au recueil des actes administratifs du département des Bouches-du-Rhône.

Article 10 : Le Directeur de cabinet du préfet, l'exploitant de l'installation portuaire, le Directeur Général du Grand Port Maritime de Marseille et les services de l'État appelés à contrôler les accès en zone d'accès restreint, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, **sans les annexes**, au recueil des actes administratifs de l'État pris dans le département des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 21 AOUT 2012

Le Préfet,



Hugues PARANT



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n ° 2012248-0001

**signé par Le Préfet
le 04 Septembre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Cabinet du Préfet
SIRACED PC**

Arrêté fixant les les listes principales et supplémentaires des usagers pouvant bénéficier d'un service prioritaire en énergie électrique et fixant la liste des usagers prioritaires pour le restage.



PREFET DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

CABINET
SIRACEDPC
Bureau de Défense Civile et Économique

N°

**ARRETE FIXANT LES LISTES PRINCIPALE ET SUPPLEMENTAIRE DES USAGERS
POUVANT BENEFICIER D'UN SERVICE PRIORITAIRE EN ENERGIE ELECTRIQUE
ET FIXANT LA LISTE DES USAGERS PRIORITAIRES POUR LE RELESTAGE**

LE PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR,
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

- VU la loi n°74-908 du 29 octobre 1974 modifiée relative aux économies d'énergie, et notamment son article 1er, modifié par la loi n°77-804 du 19 juillet 1977 ;
- VU la loi n°2000-108 du 10 février 2000 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité ;
- VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 modifiée relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 juillet 1990 modifié par l'arrêté du 4 janvier 2005, fixant les consignes générales de délestage sur les réseaux électriques ;
- VU le décret n°2009-597 du 26 mai 2009 pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile et relative à l'agrément ministériel des conventions et accords dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- VU la circulaire du Ministre délégué à l'Industrie et du Ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Famille du 21 septembre 2006 relative aux établissements de santé, aux listes des usagers prioritaires, supplémentaires et de rekestage ;
- VU la circulaire DHOS/393 du 8 septembre 2006, relative aux conditions techniques d'alimentation électrique des établissements de santé publics et privés ;
- VU la circulaire du Ministre de l'Industrie du 16 juillet 2004, relative à l'organisation en matière de délestage lié aux aléas climatiques ;
- VU la circulaire DHOS/E4/2005/574 du 13 décembre 2005 relative à la prévention des risques électriques dans les conditions climatiques de grands froids ;
- VU le décret du Président de la République du 7 octobre 2010 portant nomination de Monsieur Hugues PARANT en qualité de Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, Préfet des Bouches-du-Rhône ;

VU le courrier du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 18 avril 2011 demandant au Directeur de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé du département des Bouches-du-Rhône de valider les listes des établissements de santé prioritaires en cas de délestage ou de reletage électrique ;

SUR proposition du Directeur de Cabinet du Préfet des Bouches-du-Rhône ;

ARRÊTE :

Article 1er : Les usagers du service prioritaire de l'électricité, au titre de l'une des catégories mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 5 juillet 1990 modifié, sont inscrits sur la liste prioritaire (ANNEXE I du présent arrêté).

Article 2 : Les usagers qui peuvent bénéficier, au titre de l'article 4 de l'arrêté du 5 juillet 1990 modifié et dans la limite des disponibilités, d'une certaine priorité par rapport aux autres usagers, notamment en cas d'urgence, sont inscrits sur la liste supplémentaire (ANNEXE II du présent arrêté).

Article 3 : Les usagers à relester en priorité, dans le cas prévu par l'article 5ter de l'arrêté susvisé, sont inscrits sur la liste de reletage (ANNEXE III du présent arrêté).

Article 4 : Les usagers inscrits sur les listes définies aux articles 1 et 2 seront avisés par le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur, par délégation du Préfet des Bouches-du-Rhône, de cette inscription et des conditions éventuelles dont celle-ci est assortie.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Article 6 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois, à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié, ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture pour les autres personnes.

Article 7 : Le Secrétariat Général de la préfecture des Bouches-du-Rhône, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Directeur de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé des Bouches-du-Rhône, le Directeur d'ErDF (pour les clients raccordés au réseau de distribution), le Directeur du Réseau de Transport d'Electricité – Système Electrique du Sud-Est (pour les clients raccordés au réseau de transport) sont chargés chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté dont une copie conforme leur sera adressée.

Fait à Marseille, le 04 SEP. 2012

Le Préfet


Hugues PARANT

ANNEXE I

Liste principale (A) des usagers prioritaires des établissements sanitaires – médicaux sociaux

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
ATMIR	SALON DE PROVENCE	13300	133, av Léon Blum	144	A	ERDF	333
ATUP-C	MARTIGUES	13500	Le bateau blanc - Bât D - Ch. De Paradis	18	A	ERDF	279
ATUP-C	MARIGNANE	13700	Av du 8 mai 1945	25	A	ERDF	333
Centre auto dialyse d'Arles (Diaverum)	ARLES	13200	5, rue Nicolas Saboly	NC	A	ERDF	29
Centre autodialyse (clinique Bouchard)	MARSEILLE	13000	7, rue Gaston de la Flotte	NC	A	ERDF	309
Centre Autodialyse d'Aubagne	AUBAGNE	13400	332, av. du 21 août 1944	21	A	ERDF	30
Centre Cardio-Vasculaire Valmante + laboratoire	MARSEILLE	13000	100 Traverse de la Gouffonne-Rte de Cassis	100	A	ERDF	190
Centre d'autodialyse ATMIR	AIX EN PROVENCE	13090	Parc d'Ariane - Bt D - 11, Bvd de la Grande Thumine	144	A	ERDF	28
Centre d'Autodialyse FRIEDLAND	MARSEILLE 06	13006	23,25, Rue de Friedland	NC	A	ERDF	46
Centre de dialyse de la résidence du Parc	MARSEILLE 10	13010	Rue Gaston Berger - BP 11	NC	A	ERDF	232
Centre de Gérontologie départemental	MARSEILLE	13000	1 rue Elzeard Rougier	NC	A	ERDF	224
Centre Hospitalier	LA CIOTAT	13600	Avenue de la Paix	478	A	ERDF	14
centre hospitalier de la Rayettes + dialyse	MARTIGUES	13500	3, Bd de la Rayette	990	A	ERDF	306
Centre hospitalier du Vallon	MARTIGUES	13500	avenue du 19 mars 1962	150	A	ERDF	307
Centre Hospitalier Général	AUBAGNE	13400	179, av des Sœurs Gastine	35	A	ERDF	4
Centre Hospitalier Général	SALON DE PROVENCE	13300	Av. Julien Fabre	80	A	ERDF	6
Centre Hospitalier Général du Pays d'Aix + dialyse	AIX EN PROVENCE	13090	Avenue des Tamaris	200	A	ERDF	2
Centre Hospitalier Joseph Imbert + CAMSP	ARLES	13200	Quartier Fourchon	400	A	ERDF	5
Centre Hospitalier Privé l'étang de l'Oliviers	ISTRES	13800	Route de Martigues-Rue Carpentier	50	A	ERDF	12
Centre Médical Sévigné	MARSEILLE	13000	Rue Rabutin Chantal	10	A	ERDF	93
CH d' Allauch	ALLAUCH	13190	Chemin des Milles Ecus	20	A	ERDF	3
Clinique AXIUM	AIX EN PROVENCE	13090	21, rue A. Capus	1 000	A	ERDF	29
Clinique Beauregard + Laboratoire	MARSEILLE	13000	12, impasse du Lido	140	A	ERDF	28
Clinique Bouchard + dialyse	MARSEILLE	13000	77, rue du Dr Escat	30	A	ERDF	27
Clinique Chanteclerc	MARSEILLE	13000	244, Av. des Poilus	160	A	ERDF	39
Clinique chirurgicale de Martigue	MARTIGUES	13500	9, rue Edouard Amavet	15	A	ERDF	17
Clinique Clairval + laboratoire	MARSEILLE	13000	84, Bd du Redon	90	A	ERDF	25
Clinique de La Ciotat	LA CIOTAT	13600	2, av. Frédéric Mistral	30	A	ERDF	15
Clinique de La Pointe Rouge	MARSEILLE	13000	49, traversée Prat	30	A	ERDF	218

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
Clinique de la Rés. Du Parc	MARSEILLE 10	13010	Parc de la Sauvagère	300	A	ERDF	29
Clinique de la Salette	MARSEILLE	13000	18, Traverse de la Salette	25	A	ERDF	41
Clinique de l'Etoile -Maternité Catholique Prov	AIX EN PROVENCE	13090	Quartier de la Glacière-Puyricard	150	A	ERDF	21
Clinique de VITROLLES	VITROLLES	13127	Rue Bel Air - La Tuilière II- BP 16	300	A	ERDF	27
Clinique du Camas Ecole Croix Rouge)	MARSEILLE	13000	208, Bd Chave	35	A	ERDF	14
Clinique du Docteur Vignoli	SALON DE PROVENCE	13300	114, rue de Grans	80	A	ERDF	18
Clinique du Dr Juge	MARSEILLE	13000	116, rue Jean Mermoz	40	A	ERDF	12
Clinique Générale + labo Casalta	MARIGNANE	13700	B.P. 89 Av. Gal Salan	50	A	ERDF	20
Clinique Jeanne d'Arc + laboratoire	ARLES	13200	Rue Nicolas Saboly	20	A	ERDF	4
Clinique La Casamance	AUBAGNE	13400	33, Bd des Farigoules-Quartier St Mitre Vieux	500	A	ERDF	25
Clinique La Feuilleraie + laboratoire	MARSEILLE 04	13004	Allée de la Feuilleraie	40	A	ERDF	22
Clinique La Phocéane	MARSEILLE	13000	143, route des 3 Lucs	20	A	ERDF	19
Clinique la Provençale	MARSEILLE 11	13011	164, route des Camoins - MARSEILLE CEDEX 11	80	A	ERDF	48
Clinique La Tour d'Aygosi (clinique Provençale)	AIX EN PROVENCE	13090	67, cours Gambetta	35	A	ERDF	8
Clinique Merlin Vert Coteau	MARSEILLE 12	13012	96, av. des Caillols	80	A	ERDF	44
Clinique Monticelli	MARSEILLE	13000	88, rue Cd Rolland	30	A	ERDF	11
Clinique Mutual.de Bonneveine + laboratoire	MARSEILLE 08	13008	89, Bd du Sablier	40	A	ERDF	32
Clinique Phenicia (ex. Alpillès)	MARSEILLE	13000	32, rue de Locarno	25	A	ERDF	21
Clinique Saint Elisabeth	MARSEILLE 04	13004	72, rue Chape	1270	A	ERDF	308
Clinique St Thomas	AIX EN PROVENCE	13090	40 cours des Arts et Métiers - CEDEX 1	27	A	ERDF	30
Clinique Wulfran Puget	MARSEILLE 08	13008	77, rue Wulfran Puget	150	A	ERDF	280
DIALYSAIX	AUBAGNE	13400	33, Bd des Farigoules	42	A	ERDF	140
DIALYSAIX	AUBAGNE	13400	4, boulevard des Romarins	29	A	ERDF	142
DIALYSAIX	MARSEILLE	13000	118, rue Jean Mermoz		A	ERDF	226
DIALYSAIX (clinique St Thomas)	AIX EN PROVENCE	13090	38, Cours des Arts et Métiers	38	A	ERDF	141
DIAPERUM PROVENCE ISTRES	ISTRES	13800	Bd Victor Hugo	24	A	ERDF	336
DIAPERUM PROVENCE MARIGNANE (clinique)	MARIGNANE	13700	Av du Général Salan	24	A	ERDF	334
DIAPERUM PROVENCE MARSEILLE	MARSEILLE 14	13014	9, av Claude Monet	24	A	ERDF	335
DIAPERUM PROVENCE MIRAMAS	MIRAMAS	13140	Rue Eugène Pelletan	24	A	ERDF	338

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
DIAPERUM PROVENCE SALON (SARL Verte Prairie Résidence retraite)	SALON DE PROVENCE	13300	449, Av de Latre de Tassigny	24	A	ERDF	337
Etablissement Français du sang (Aguillon)	MARSEILLE 09	13009	207, Bd de Ste Marguerite	40	A	ERDF	36
Etablissement Français du Sang (Aix en Pce)	AIX EN PROVENCE	13090	CH du pays d'Aix - Av. Henri Pontier	37	A	ERDF	250
Etablissement Français du sang (Baïlle)	MARSEILLE 05	13005	149, Bd Baïlle	60	A	ERDF	38
Etablissement Français du sang (Conception)	MARSEILLE 05	13005	Hôpital de la Conception - Bât. Principal 147 bd Baïlle	30	A	ERDF	245
Etablissement Français du Sang (Fac de médecine)	MARSEILLE 05	13005	UMR CNRS678 équipe "Emergence et coévaluation virale" - Faculté de médecine - 27 bd Jean Moulin	22	A	ERDF	247
Etablissement Français du Sang (Luynes)	LES MILLES	13290	1700, route de l'enfant - Quartier Robert	18	A	ERDF	249
Etablissement Français du Sang (Marseille Nord)	MARSEILLE 15	13915	Hôpital Nord - Chemin des Bourrely - Cedex 20	37	A	ERDF	248
Etablissement Français du sang (Marseille sud)	MARSEILLE 09	13009	Hôpital Sainte Marguerite - 270 bd de Ste Marguerite	37	A	ERDF	244
Etablissement Français du Sang (Timone)	MARSEILLE 05	13005	Hôpital de la Timone - 264 rue St Pierre	37	A	ERDF	246
Etablissement Français du Sang unité auto dialyse Arles)	ARLES	13200	CH Joseph Imbert - quartier Haut de Fourchon	37	A	ERDF	251
Etablissement Français du Sang	AIX EN PROVENCE	13090	1737, Route de l'Enfant	18	A	ERDF	305
Etablissement médical (dialyse)	AIX EN PROVENCE	13090	2, av du docteur Laurentis	700	A	ERDF	327
Facultés de Médecine	MARSEILLE	13000	27, Boulevard Jean Moulin	180	A	ERDF	10
Hôpital Ambroise Paré	MARSEILLE	13000	1, rue d'Eylan	60	A	ERDF	20
Hôpital de la Conception	MARSEILLE	13000	111, rue St Pierre	250	A	ERDF	1
Hôpital de la Timone	MARSEILLE	13000	2, av. de l'Armée d'Afrique	900	A	ERDF	2
Hôpital Lavéran	MARSEILLE	13000	BP 50 MARSEILLE-ARMEES	772	A	ERDF	45
Hôpital Nord	MARSEILLE	13000	Bd Pierre Dramard	230	A	ERDF	9
Hopital Paul Desbief	MARSEILLE	13000	30, rue Forbin		A	ERDF	310
Hôpital Porte de la Camargue	TARASCON	13150	Rte d'Arles	15	A	ERDF	3
Hôpital Salvator	MARSEILLE	13000	249, Bd de Ste Marguerite	120	A	ERDF	7
Hôpital St Joseph	MARSEILLE 08	13008	26, Bd de Louvain	250	A	ERDF	17
Hopital St Paul Henri Gastaut	MARSEILLE	13000	300, Bd de Ste Marguerite	20	A	ERDF	13
Hôpital Ste Marguerite	MARSEILLE 09	13009	270, Bd de Ste Marguerite	450	A	ERDF	3
Institut Paoli-Calmettes	MARSEILLE	13000	232, Bd de Ste Marguerite	120	A	ERDF	43

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
Laboratoire Attali	MARSEILLE	13000	22, rue Montgrand	5	A	ERDF	185
Laboratoire Bioméditerranée	MARSEILLE 06	13006	49 rue de Forbin	18	A	ERDF	340
Laboratoire du Centre Saint-Marcel	MARSEILLE	13000	73, Bd St Marcel	5	A	ERDF	211
Laboratoire JC M.A.S	MARSEILLE	13000	Rés. Du Parc Rue G. Berger	10	A	ERDF	53
Laboratoire LEVY(Clinique CASAMANCE) (de SA à A)	AUBAGNE	13400	33, Bd des Farigoules	NC	A	ERDF	94
Laboratoire Pire Louis	GIGNAC LA NERTHE	13180	Rue de la Fonse	24	A	ERDF	339
Laboratoire Sardou-Diana	AUBAGNE	13400	12, av. Roger Salengro	3	A	ERDF	123
Laboratoire SELAS ANALYS 1	MARIGNANE	13700	Av du 8 mai 1945	36	A	ERDF	332
Laboratoire Vellieux	MARSEILLE	13000	Centre Commercial Bonneveine-Av. de Hambourg	10	A	ERDF	137
MCM Clinique Médicale Jean Paoli	ARLES	13200	19 rue Renaudel	68	A	ERDF	30
Polyclinique du Parc Rambot + dialyse	AIX EN PROVENCE	13090	2,av. Dr Aurientis	650	A	ERDF	23
Société Dial Inves	AUBAGNE	13400	33, Bd des Farigoules	240	A	ERDF	324
Unité auto Dialyse de Marseille ATUP-C	MARSEILLE 08	13008	19, rue Borde	72	A	ERDF	233
Unité d'Auto Dialyse (Association Dialyse Provence et Corse)	MARSEILLE 09	13009	11, rue Jules Isaac	37	A	ERDF	243

Liste principale (B) des usagers prioritaires des installations de signalisation et d'éclairage de la voie publique jugées indispensables à la sécurité

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
AEROPORT Marseille-Provence	MARIGNANE	13700	B.P. 7	5 000	B	ERDF	24
ESCOTA à MANDELIEU (06)	JOUQUES	13490	Tunnel de MIRABEAU	12	B	ERDF	25
Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage + tunnel Rége	MARSEILLE 06	13006	3 Avenue Arthur Scott - BP 60040	200	B	ERDF	281
Tunnel Arvieux / Dunkerque	MARSEILLE 02	13002	Communauté Urbaine MPM Direction de la circulation / Division Exploitation Atrium 10,7 les Docks - 10 Pl. de la Joliette	20	B	ERDF	14
Tunnel du Vieux Port	MARSEILLE 02	13002	Communauté Urbaine MPM Direction de la circulation / Division Exploitation Atrium 10,7 les Docks - 10 Pl. de la Joliette	20	B	ERDF	12

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
Tunnel Joliette	MARSEILLE 02	13002	Communauté Urbaine MPM Direction de la circulation / Division Exploitation Atrium 10,7 les Docks - 10 Pl. de la Joliette	20	B	ERDF	15
Tunnel Major / Séminaire	MARSEILLE 02	13002	Communauté Urbaine MPM Direction de la circulation / Division Exploitation Atrium 10,7 les Docks - 10 Pl. de la Joliette	20	B	ERDF	13
Tunnel Saint Charles	MARSEILLE 02	13002	Communauté Urbaine MPM Direction de la circulation / Division Exploitation Atrium 10,7 les Docks - 10 Pl. de la Joliette	20	B	ERDF	11

Liste principale (C) des usagers prioritaires des installations industrielles qui ne sauraient souffrir sans subir de dommages, d'interruption dans leur fonctionnement, particulièrement celles d'entre elles qui intéressent la défense nationale

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
ACR PACA Ouest	AIX EN PROVENCE	13090	Av. De Broglie - Parc d'activité de la Duranne - BP 449 - CEDEX 3	18	C	ERDF	52
ALUMINIUM PECHINEY-ALCAN	GARDANNE	13120	Route Victor Hugo	6 000	C	SESE	12
AQUAVAL (traitement des rejets liquides de STMicroelectronics)	ROUSSET	13790	Avenue Célestin Coq- ZI du Rousset	NC	C	ERDF	261
ARCELORMITTAL	FOS SUR MER	13270	BD 27	110 000	C	SESE	5
ASCOMETAL	FOS SUR MER	13270	Port Minéralier	10 000	C	SESE	22
ATMEL (Fab. 6 - Av. Victoire) L FOUNDY	ROUSSET CEDEX	13106	ZI Rousset	1 790	C	ERDF	37
ATMEL (Fab. 7 - Av. Perroy) L FOUNDY	ROUSSET CEDEX	13106	ZI Rousset	16 700	C	ERDF	38
KEM ONE	FOS SUR MER	13270	Carrefour du Caban	79 000	C	SESE	13
KEM ONE	LAVERA	13117	site haptachimie	124 400	C	SESE	19
Centre Opérationnel des Services de Secours et d'Incendie - COSSIM	MARSEILLE	13000	9, Boulevard de Strasbourg	NC	C	ERDF	23
Commissariat à l'Energie Atomique	SAINT PAUL LEZ DURANCE	13115	bât 100 chem Départemental 952	9 500	C	SESE	18

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
Communauté du Pays d'Aix - salle d'interface et d'appui à la gestion intercommunale de crise	AIX EN PROVENCE	13100	Le Quatuor Bat.C, Route de Galice	132	C	ERDF	254
Dépôt de la Régie des Transports	MARSEILLE	13000	Bd Bourdais	300	C	ERDF	20
Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours CODIS	MARSEILLE	13000	1, avenue de Boisbaudran - Zone Industrielle de La Delorme	200	C	ERDF	22
EDF centrale Hydro	SALON DE PROVENCE	13300	EDF - le Goéland - 10 av de Lyon- 13482 Marseille cedex 20	135	C	ERDF	330
EDF centrale Hydro	MALLEMORT	13370	EDF - le Goéland - 10 av de Lyon- 13482 Marseille cedex 20	160	C	ERDF	328
EDF centrale Hydro	ST CHAMAS	13250	EDF - le Goéland - 10 av de Lyon- 13482 Marseille cedex 20	147	C	ERDF	329
KEM ONE	MARSEILLE	13000	123, Bd de la Millière	1 800	C	ERDF	10
Eurocopter Direction Réparations	MARIGNANE	13700	Rte de la Plage	200	C	ERDF	31
Eurocopter Division Hélicoptère	MARIGNANE	13700	NC	1 500	C	ERDF	29
HBCM Puits Gérard - Galerie de la mer (MIMET)	MEYREUIL	13590	BP 1	2 800	C	ERDF	32
HBCM (MIMET) - Galerie de la mer	MEYREUIL	13590	BP 1	3 000*	C	SESE	25
LYONDELL CHIMIE France	FOS SUR MER	13270	BP 201- Route du Quai Minéralier	9 000	C	SESE	2
Maison d'Arrêt	ARLES	13200	Rue Copernic - BP 241	100	C	ERDF	6
Maison d'Arrêt d'Aix-en-Prce	AIX EN PROVENCE	13090	Luyres	20	C	ERDF	1
Ministère Intérieur - SZSIC - Relais Aix Puy du Roy - réservoir d'eau route de Puyricard	AIX EN PROVENCE	13090	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	12	C	ERDF	45
Ministère Intérieur - SZSIC - Relais Arles Margailan	PONT DE CRAU	13000	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	12	C	ERDF	272
Ministère Intérieur - SZSIC - Relais Bec de l'Aigle	LA CIOTAT	13600	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	12	C	ERDF	51

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en KW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
Ministère Intérieur - SZSIC - Relais Castor Isabella	SEPTEMES LES VALLONS	13240	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	12	C	ERDF	44
Ministère Intérieur - SZSIC - Relais Cuges les Pins- n° 8 col de l'Ange	CUGES LES PINS	13780	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	12	C	ERDF	50
Ministère Intérieur - SZSIC - Relais Frigolet Abbaye	TARASCON	13150	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	12	C	ERDF	273
Ministère Intérieur - SZSIC - Relais Hôpital Nord (sous-comptage)	MARSEILLE 08	13008	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	12	C	ERDF	28
Ministère Intérieur - SZSIC - Relais Istres Chapelle Ruinée	ISTRES	13800	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	12	C	ERDF	41
Ministère Intérieur - SZSIC - Relais La Couronne - Côte bleue	MARTIGUES	13500	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	12	C	ERDF	40
Ministère Intérieur - SZSIC - Relais Marnigane Vieille chapelle- chemin de Notre Dame de la Pitié	MARIGNANE	13700	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	12	C	ERDF	43
Ministère Intérieur - SZSIC - Relais Martigues les Rayettes	MARTIGUES	13500	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	12	C	ERDF	39
Ministère Intérieur - SZSIC - Relais Miramas chemin des Cabasses	MIRAMAS	13140	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	12	C	ERDF	42
Ministère Intérieur - SZSIC - Relais Notre Dame de la Garde	MARSEILLE 08	13008	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	12	C	ERDF	27
Ministère Intérieur - SZSIC - Relais Roquevaire - Mont des Marseillais	ROQUEVAIRE	13360	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	12	C	ERDF	48
Ministère Intérieur - SZSIC - Relais Salon - Abbaye de Sainte Croix	SALON DE PROVENCE	13300	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	12	C	ERDF	46

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
Ministère Intérieur - SZSIC - Relais SGAP Ste Marthe - sous comptage	MARSEILLE 08	13008	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	12	C	ERDF	29
Ministère Intérieur - SZSIC - Relais Trets TDF- Pas du Magnan - route du Rousset	StANTONIN SUR BAYON	13100	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	12	C	ERDF	49
Ministère Intérieur - SZSIC - Relais Vernègues - Pompier -le Grand Puesch	VERNEGUE	13116	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	12	C	ERDF	47
NETCACAO	MARSEILLE 11	13011	41, av de la Gare - St Menet	500	C	SESE	9
EPC - FRANCE	SAINT MARTIN DE CRAU	13310	La Dynamite	80/120	C	ERDF	1
Omniyum de Traitements et de Valorisation - O.T.V.- GER	ROUSSET	13790	Station de traitement des effluents industriels - Z.I. de ROUSSET	370	C	ERDF	34
Port Autonome de Marseille Bassins Est T15/T4 Arenc	MARSEILLE	13000	23, place de la Joliette BP 1965 13226 Marseille cedex 02	3 500	C	ERDF	24
Port Autonome de Marseille Bassins Est T52/T4 Arenc	MARSEILLE	13000	23, place de la Joliette BP 1965 13226 Marseille cedex 02	2 500	C	ERDF	25
Préfecture des Bouches du Rhône	MARSEILLE	13000	Hôtel de Préfecture. Bd Paul Peytral.	350	C	ERDF	21
Prison de Marseille	MARSEILLE	13000	Grandes Baumettes-213, ch. de Morgiou	240	C	ERDF	1
Prison de Marseille	MARSEILLE	13000	Petites Baumettes-213, ch. De Morgiou	20	C	ERDF	2
Raffinerie INEOS	LAVERA	13117	NC	14 500	C	SESE	24
Raffinerie de la Sté ESSO	FOS SUR MER	13270	NC	9 600	C	SESE	14
Raffinerie de la Sté TOTAL	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	13220	La Méde	8 000	C	SESE	15
Régie des Transports de Marseille (RTM) Métros	MARSEILLE 08	13008	10-12 avenue Clot-Bey	10 670	C	ERDF	242
Régie des Transports de Marseille (RTM) Tramways (Air Bel)	MARSEILLE 08	13008	10-12 avenue Clot-Bey	NC	C	ERDF	264

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
Régie des Transports de Marseille (RTM) Tramways (Blancarde)	MARSEILLE 08	13008	10-12 avenue Clot-Bey	NC	C	ERDF	263
Régie des Transports de Marseille (RTM) Tramways (Caillols)	MARSEILLE 08	13008	10-12 avenue Clot-Bey	NC	C	ERDF	265
Régie des Transports de Marseille (RTM) Tramways (Nouailles 1)	MARSEILLE 08	13008	10-12 avenue Clot-Bey	NC	C	ERDF	268
Régie des Transports de Marseille (RTM) Tramways (St Pierre)	MARSEILLE 08	13008	10-12 avenue Clot-Bey	NC	C	ERDF	266
Régie des Transports de Marseille (RTM) Tramways (Anvers)	MARSEILLE 08	13008	10-12 avenue Clot-Bey	NC	C	ERDF	267
Régie des Transports de Marseille (RTM) Tramways (Joliette)	MARSEILLE 08	13008	10-12 avenue Clot-Bey	NC	C	ERDF	270
Régie des Transports de Marseille (RTM) Tramways (Nouailles 2)	MARSEILLE 08	13008	10-12 avenue Clot-Bey	NC	C	ERDF	269
Relais Rubis 13 A - Pilon du Roi - Tour Vigie	SIMIANE COLLONGUE	13109	Gendarmerie RG PACA - 162 Av de la Timone - 13010 Marseille Cedex	9	C	ERDF	241
Relais Rubis 13 F - Plateau de la Caume - Mont Lacaume	SAINT REMY DE PROVENCE	13210	Gendarmerie RG PACA - 162 Av de la Timone - 13010 Marseille Cedex	12	C	ERDF	239
Relais Rubis 13 Z - Marseille GC Groupement - 162 avenue de la Timone	MARSEILLE 10	13387	Gendarmerie RG PACA - 162 Av de la Timone - 13010 Marseille Cedex	12	C	ERDF	240
RTE - Système Electrique Sud-Est	MARSEILLE 08	13008	82 Av. de Haïfa - BP 319	500	C	ERDF	26
RTE (Etat major de RTE TEST et salle de crise)	AIX EN PROVENCE	13090	Bât D4 Europac de Pichaury, BP 50444, 1330 rue Jean René Guilbert de la Lauzière	72	C	ERDF	282
SA des Chaux de Provence	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	13161	Route de la Glacière	650	C	ERDF	9
Saint Louis Sucre	MARSEILLE	13015	336, rue de Lyon	1 200	C	ERDF	15
SA SOLVAY et Cie	SALIN DE GIRAUD	13129	36 route d'Arles	1 200	C	ERDF	2
Fibre Excellence Tarascon	TARASCON	13150	Quartier Radoubus	NC	C	ERDF	3
Salins du Midi et Salins de l'Est	SALIN DE GIRAUD	13129	Place Péchiney	1 300	C	SESE	10
Centrale E-On	MEYREUIL	13590	Centrale de Provence-BP 26 chemin Départemental 6	15 000	C	SESE	21

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
Centrale E-On	MEYREUIL	13590	Centrale de Provence-BP 26 chemin Départemental 6	1 750	C	ERDF	27
Compagnie Pétrochimique de Berre ALFI	BERRE L'ETANG	13130	CD 54	42 400	C	SESE	4
SPMR exploitation de Fos	FOS SUR MER	13270	ZI Quartier 848.02	32 600	C	SESE	11
ST Microelectronics (usine 6")	VILETTE DE VIENNE	38200	chem Maupas	3 000	C	SESE	27
ST Microelectronics (usine 8")	ROUSSET CEDEX	13106	190 Av. Célestin Coq - ZI de Peynier-Rousset	11 818	C	ERDF	36
GEOSSEL	ROUSSET CEDEX	13106	190 Av. Célestin Coq - ZI de Peynier-Rousset	13 095	C	ERDF	35
GEOSSEL	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	13220	LA MEDE	24	C	ERDF	13
Sté COGEMA	ROGNAC	13340	ancienne rte de Salon	100	C	ERDF	12
Sté des ciments LAFARGE	MIRAMAS	13140	NC	500	C	SESE	1
Sté des Ets D'Huart Industrie	BOUC BELAIR	13320	La Malle - BP 6	2 700	C	SESE	8
Sté OMYA (usine)	MARSEILLE	13000	Rue Paul Dravet	40	C	ERDF	14
STMicroelectronics (fabrique de circuits intégrés)	ORGON	13660	Darse - Route de la Glacère	2 000	C	SESE	7
SZSIC INPT Marseille OPAC - HLM le Merlin B 6 ch de la Pelouque	ROUSSET	13106	190 avenue Célestin Coq - ZI	22	C	ERDF	262
SZSIP La Millière - Bd de la Fontaine (sous comptage TDF)	MARSEILLE	13000	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	NC	C		322
ELENGY Fos Cavaou	LA PENNE SUR HUVEAUNE	13821	INPT -37 Bd Perrier - 13008 Marseille cedex 17	18	C	ERDF	316
ELENGY Fos Tonkin	FOS SUR MER	13270	39 rue de Lyon - BP 90120 - 13317 MARSEILLE cedex 15	11 620	C	SESE	323
TOTAL raffinage station de pompage	FOS SUR MER	13116	Z.I , Le Tonkin	6 000	C	SESE	6
Tuilleries Monier	ISTRES	13800	station de pompage GD Moutonier	380	C	ERDF	331
Tuilleries Monier	MARSEILLE	13116	Avenue du Rove-St André	450	C	ERDF	4
Compagnie Pétrochimique de Berre	MARSEILLE	13116	Avenue du Rove-St André	600	C	ERDF	5
	BERRE L'ETANG	13130	CD 54	2 500	C	ERDF	2

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
GEOSSEL	PORT DE BOUC	13110	NC	400	C	ERDF	11
Usine Sté Ciments Lafarge	FOS SUR MER	13270	NC	1 100	C	ERDF	3

ANNEXE II

Liste supplémentaire (SA) des usagers prioritaires des établissements correspondant à ceux de la catégorie A

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
Annexe de la Capelette de la Timone	MARSEILLE	13000	102, Bd Mireille Lauze	100	SA	ERDF	133
ARERAM Centre Escat	MARSEILLE	13000	130, Bd Périer	3	SA	ERDF	115
Centre Autodialyse	MARSEILLE	13000	18, rue d'Hozier	30	SA	ERDF	3
Centre Cardio Vasculaire	EYGUIERES	13430	1, rue Jean Bayol	NC	SA	ERDF	32
Centre de Gérontologie La Pagerie	ALLAUCH	13190	Chemin des Rascous	53	SA	ERDF	154
Centre de rééduc. St Thys	MARSEILLE	13000	Traverse des Pionniers	15	SA	ERDF	14
Centre Hosp. St Raphaël	MARSEILLE	13000	35, Traverse Tour Ste Marthe	10	SA	ERDF	8
Centre La Bastide	MARSEILLE	13000	Route de la Treille	NC	SA	ERDF	225
Centre Le Paradou	MARSEILLE	13000	179, avenue de la Panouse	5	SA	ERDF	131
Centre Médical de l'UDMT	LA CIOTAT	13600	14, Bd Bertolucci	5	SA	ERDF	127
Centre Médical des Alpilles	SAINT REMY DE PROVENCE	13210	Route d'Avignon	NC	SA	ERDF	26
Centre médical Mutualiste	MARSEILLE	13000	1, rue François Moisson	10	SA	ERDF	124
Centre Mont Riant	MARSEILLE	13000	Impasse des 4 portails	5	SA	ERDF	15
Centre Psychothérapique Valvert	MARSEILLE	13000	Bd des Libérateurs	50	SA	ERDF	165
Centre St Laurent	ROQUEVAIRE	13360	Quartier repos	NC	SA	ERDF	145
Clinique de l'Emeraude	MARSEILLE 09	13009	34, traverse de la Seigneurie - BP 47	20	SA	ERDF	67
Clinique des 3 Lucs	MARSEILLE	13000	28, traverse de la Salette	30	SA	ERDF	22
Clinique des 4 saisons	MARSEILLE 11	13011	165, route des Camoins	60	SA	ERDF	234
Clinique Gériatrique Château Gombert	MARSEILLE 13	13013	40, chemin de la Baume Loubière	305	SA	ERDF	311
Clinique l'Angelus	MARSEILLE	13000	86, au 104, ch. Du Roucas Blanc	3	SA	ERDF	117
Clinique Les 2 Tours	MARSEILLE 13	13013	28, traverse les 2 Tours - Château Gombert	80	SA	ERDF	19
Clinique LES PALMIERS	CEYRESTE	13600	Quartier Bourgogne - 13600	78	SA	ERDF	157
Clinique MEDIAZUR	LA BOUILLADISSE	13720	Quartier les Boyers	6	SA	ERDF	152

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
Clinique Mon Repos	MARSEILLE	13000	67, Bd Léau	70	SA	ERDF	217
Clinique Psychiatrique La Jauberte	AIX EN PROVENCE	13090	930, Route de Berre	10	SA	ERDF	5
Clinique Rosemond	MARSEILLE	13000	61 à 67 avenue des Goumiers	NC	SA	ERDF	227
Clinique Saint-Martin	MARSEILLE	13000	Ch. De la Treille-Les Camoins	30	SA	ERDF	130
Clinique St Bruno	MARSEILLE	13000	66 Rte de la Treille Camoins les Bains	3	SA	ERDF	114
Clinique St Christophe et la Lauranne	BOUC BELAIR	13320	ZAC de St Hilaire	90	SA	ERDF	155
Clinique St Michel	AUBAGNE	13400	Route d'Eoures	160	SA	ERDF	156
CMPP Les Heures Claires	ISTRES	13800	Les Heures Claires-Le Devan	25	SA	ERDF	87
CRF De Provence	AUBAGNE	13400	Route de Toulon	30	SA	ERDF	56
Dispensaire des Sts Anges	MARSEILLE	13000	272, ch. De Mazargues	3	SA	ERDF	122
Hopital de Jour	LA CIOTAT	13600	14,Bd Bertolucci	5	SA	ERDF	26
Hopital de jour Institut Séréna	MARSEILLE	13000	35 Av. de la Panouse	5	SA	ERDF	4
Hôpital Edouard Toulouse	MARSEILLE	13000	30, ch. De Mimet	80	SA	ERDF	23
Hôpital Psychiatrique Montperrin	AIX EN PROVENCE	13090	1, route de Marseille	250	SA	ERDF	6
IME Les Chênes	MARSEILLE	13000	Rue Arnould Eoures	5	SA	ERDF	128
Institt.Jnes sourds et jnes aveugles	MARSEILLE	13000	3, rue Abbé d'Assy	20	SA	ERDF	10
Institut des Bastides	MARSEILLE	13000	103, Bd de la Valbarelle	10	SA	ERDF	12
Institut La Parade	MARSEILLE	13000	Ch. De Palama-Château Gombert	5	SA	ERDF	7
Institut La Pépinière	LA CIOTAT	13600	Ch. De la Pépinière	5	SA	ERDF	61
Institut Les Parons (Sibourg)	AIX EN PROVENCE	13090	Rte d'Eguilles	30	SA	ERDF	58
LA CHENAIE	BOUC BEL AIR	13320	3393 Avenue Thiers	350	SA	ERDF	148
Laboratoire Charrier	MARSEILLE	13000	301, Bd Chave	6	SA	ERDF	186
Maison de Santé St Paul de Maussole	SAINT REMY DE PROVENCE	13210	Route des baux	25	SA	ERDF	1
PROVENCE AZUR	EGUILLES	13510	Quartier les Fourques Ouest	250	SA	ERDF	151
SEL DAUMAS Yannick	ARLES	13200	2 rue Pierre Brossolette	8	SA	ERDF	19
SELARL Laboratoire de St Martin	SAINT MARTIN DE CRAU	13310	5 Av. de la République	3	SA	ERDF	17
SNC Les Pins	MARSEILLE 09	13009	21 allée des Pins	216	SA	ERDF	271

Liste supplémentaire (BS) des usagers prioritaires des établissements correspondant à ceux de la catégorie B

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
Feu du môle Bérourad	LA CIOTAT	13600	NC	500	BS	ERDF	18
Feux de la Tour St Louis	PORT SAINT LOUIS DU RHONE	13230	Service Phares et Balises - Poste 123 - Digue du Large - 13228 - Marseille-Cédex 1	400	BS	ERDF	2
Phare de Port de Bouc (Iavara)	MARTIGUES	13500	NC	400	BS	ERDF	3
Phare du Cap Couronne	MARTIGUES	13500	NC	20 000	BS	ERDF	12
Port Autonome de Marseille Feu de la Désirade (anse Pharo)	MARSEILLE	13000	23, place de la Joliette BP 1965 13226 Marseille cedex 02	400	BS	ERDF	7
Port Autonome de Marseille Feu du Fort St Nicolas	MARSEILLE	13000	23, place de la Joliette BP 1965 13226 Marseille cedex 02	400	BS	ERDF	9

Liste supplémentaire (S) des usagers prioritaires des établissements correspondant à ceux de la catégorie C

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
Cuisine scolaire centrale	AIX EN PROVENCE	13090	Encagnagne ZUP	40	S	ERDF	5
S.I.B.A.M. Station de pompage	FUVEAU	13710	L'Ouvière	500	S	ERDF	8
Société des Eaux de Marseille - centre de télégestion de Montfuron	MARSEILLE	13000	55, boulevard des Acières	100	S	ERDF	
Société des Eaux de Marseille (SEM)	MARSEILLE 6	13006	rue Milly - Code site " Lacedemone"	132	S	ERDF	257
Société des Eaux de Marseille (SEM)	ALLAUGH	13190	boulevard Marcel Delestrade - code site " Pounche"	20	S	ERDF	258
Société des Eaux de Marseille (SEM)	MARSEILLE 15	13015	chemin St Antoine - code site " Puits St Joseph"	10	S	ERDF	259
Société des Eaux de Marseille (SEM)	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	13220	chemin de Valtrède- Valtrède	20	S	ERDF	260
Société des Eaux de Marseille (SEM) Bastide	LES PENNES MIRABEAU	13170	429 av de Plan de Campagne - code site "Giraudets"	240	S	ERDF	256
Société des Eaux de Marseille SEM	MARSEILLE 15	13015	Avenue de St Antoine - code site " Bastide"	20	S	ERDF	255
Société des Eaux de Marseille SEM Station de pompage	AUBAGNE	13400	Av. Roger Salengro	200	S	ERDF	3
Société des Eaux de Marseille SEM Station de pompage du Vaillon Dol	MARSEILLE	13000	Ch. De la Bigotte	250	S	ERDF	3

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
Société des Eaux de Marseille SEM Station de traitement de St Barnabé	MARSEILLE	13000	25, rue Charles Kaddouz	150	S	ERDF	2
Société des Eaux de Marseille SEM Station de traitement de Ste Marthe	MARSEILLE	13000	Ch. Du Bassin Le Merlan	300	S	ERDF	1
Station de pompage de la Gouffonne	MARSEILLE	13000	Groupe Valmante	120	S	ERDF	5
Station de pompage des Giraudets	LES PENNES MIRABEAU	13170	Route de Gardanne-Les Pennes Mirabeau	150	S	ERDF	2
Station de pompage du Roy d'Espagne	MARSEILLE	13000	Parc du Roy d'Espagne-Allée Granados	100	S	ERDF	6
Station de pompage et traitement	LA CIOTAT	13600	Quartier des Bassins- pompage réservoir	160	S	ERDF	4
Station d'Epuraton de Marseille	MARSEILLE	13000	60, rue Raymond Teisseire	1 000	S	ERDF	8
Sté du Canal de Provence - Pompage de Cabardèle à Lançon de Provence	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	500	S	ERDF	302
Sté du Canal de Provence - Pompage de Ceyreste à Ceyreste	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	35	S	ERDF	283
Sté du Canal de Provence - Pompage de Jas de Luc - Puyfoubier	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	460	S	ERDF	284
Sté du Canal de Provence - Pompage de Jouques - Jouques	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	180	S	ERDF	285
Sté du Canal de Provence - Pompage de la Barounette - Saint Cannat	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	243	S	ERDF	275
Sté du Canal de Provence - Pompage de la Bégude - Rousset	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	120	S	ERDF	286
Sté du Canal de Provence - Pompage de la Ginestelle - St Marc Jaumegarde	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	44	S	ERDF	276
Sté du Canal de Provence - Pompage de La Pomme à Lambesc	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	120	S	ERDF	277
Sté du Canal de Provence - Pompage de la Renardière - Les Pennes Mirabeau	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	88	S	ERDF	287

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
Sté du Canal de Provence - Pompage de la Tresque - Les pennes Mirabeau	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	130	S	ERDF	278
Sté du Canal de Provence - Pompage de Lauris - Lauris	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	2 150	S	ERDF	9
Sté du Canal de Provence - Pompage de Puyricard à Aix en Provence	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	1 000	S	ERDF	303
Sté du Canal de Provence - Pompage de Rognes Ganay - Puyricard	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	1 566	S	ERDF	274
Sté du Canal de Provence - Pompage de St Hyppolite - Venelles	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	1 850	S	ERDF	288
Sté du Canal de Provence - Pompage de Trets/Lacombe - Trets	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	320	S	ERDF	289
Sté du Canal de Provence - Pompage du Sautadou - Lauris	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	1 020	S	ERDF	10
Sté du Canal de Provence - Pompage Istres	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	210	S	ERDF	290
Sté du Canal de Provence - Surpresseur de Beauraucueil à Aix en Provence	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	36	S	ERDF	291
Sté du Canal de Provence - Surpresseur de Bouc à Bouc Bel Air	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	66	S	ERDF	292
Sté du Canal de Provence - Surpresseur de la Guérine à Cabriès	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	144	S	ERDF	293
Sté du Canal de Provence - Surpresseur de Lambesc	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	120	S	ERDF	294
Sté du Canal de Provence - Surpresseur de St Hippolyte - Venelles	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	1 050	S	ERDF	295

ETABLISSEMENT	VILLE	Code Postal	ADRESSE	MINIMUM TECHNIQUE en kW	LISTE	CENTRE	NUMEROS
Sté du Canal de Provence - Surpresseur des Figassons - Simiane	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	342	S	ERDF	296
Sté du Canal de Provence - Surpresseur de l'Agavon - Les pennes Mirabeau	AIX EN PROVENCE	13090	Direction des services techniques et exploitation - Le Tholonet - BP 100 - CEDEX 1	24	S	ERDF	297
Sté du Pipeline Sud-Européen	BONPAS	#N/A		10	S	ERDF	3
Sté du Pipeline Sud-Européen	NOVES	13550		10	S	ERDF	4
Sté du Pipeline Sud-Européen	SAINT MARTIN DE CRAU	13310		10	S	ERDF	6
Sté du Pipeline Sud-Européen	SAINT REMY DE PROVENCE	13210		10	S	ERDF	5
Sté SIRAP-GEMA	NOVES	13550	RN 7	200	S	ERDF	1
Sté Stogaz	MARIGNANE	13700		100	S	ERDF	6
Usine de filtration de Croix-Ste	MARTIGUES	13500	Quartier de Croix-Sainte-Route de Port de Bouc		S	ERDF	1

ANNEXE III

Liste des usagers prioritaires pour le restage Établissements médicalisés, maisons de retraite

ETABLISSEMENT	ADRESSE	Code Postal	VILLE
LA BOSQUE D'ANTONELLE	470 Che d'Antonelle - Quartier Celony	13540	AIX EN PCE
CAT & IME LES PARONS	Route d'Eguilles BP 549 Quartier Pey Blanc	13092	AIX EN PCE
CAT ELISA 13	Parc de la Duranne - Imp de la Draille BP 95000	13793	AIX EN PCE
FOYER SACERDOTAL	10 Av de Fontenaille - Pont de Beraud	13100	AIX EN PCE
IR & SESSAD SAINT YVES	Che de la Fontaine des TuilesLes Pinchinats	13100	AIX EN PCE
La Bastide du Figuier	Trav du Lavoir de Grand Mère	13100	AIX EN PCE
La Calèche	Quart Le Pey Blanc - Route d'Eguilles	13090	AIX EN PCE
LE SANS SOUCI	1 Bd Jean Jaures	13100	AIX EN PCE
LE TUBET - LA MAISON DE LA PINEDE	Av du Camp de Menthe	13090	AIX EN PCE
PAUL CEZANNE	L'Oubassane - 62 Av Paul Cézanne	13090	AIX EN PCE
RESID JAS DE BOUFFAN - Entaide	6 Rue Raoul Follereau	13090	AIX EN PCE
RESID LEOPOLD CARTOUX	190 Che des Cavaliers - Camp de Manthe	13090	AIX EN PCE
RESID LOU PARADOU - Entraide	26 Av de l'Europe	13090	AIX EN PCE
SAINTE VICTOIRE	290 Che d'Eyguilles Celony	13090	AIX EN PCE
SESSAD APAR	Technindus B - 23645 rue Major de Montricher	13854	AIX EN PCE
SESSAD APAR	Technindus B 23645 Rue Major de Montricher	13854	AIX EN PCE
SESSAD SAINT YVES	Chemin de la fontaine des tuiles - Les Pinchinats	13100	AIX EN PCE
VALCROS	Pas de Goules - CD 65 - Route des Milles	13090	AIX EN PCE
LA PROVENCE	6 Che des Cauvelles	13190	ALLAUCH
MRP BCARRARA - CH d'ALLAUCH	Rue des Frères Aillaud -BP 28	13190	ALLAUCH
AMBROISE CROIZAT	Rue de la Farandole - Raphèle-les-Arles	13280	ARLES
CAT LES ABEILLES	Mas d'Yvaren - Quartier Fourchon	13200	ARLES
EHPAD JEANNE CALMENT du CH d'Arles	Av des Alyscamps	13200	ARLES
EHPAD LE LAC CH d'Arles	Quartier Fourchon	13200	ARLES
Enclos Saint Cesaïre	9 Rue Antoine Talon	13200	ARLES
IME LES ABEILLES	Mas d'Yvaren - Quartier Fourchon	13200	ARLES
MAS et Foyer Association la Chrysalide	Rue M Rose Flandrin	13200	ARLES
MRPr SAUVAIRE	54 Route de Coste Basse	13200	ARLES
RESIDENCE GRIFFEUILLE - Entraide	35 Rue Winston Churchill	13200	ARLES
CAT LA GAUTHIERE	Quartier Saint Pierre	13676	AUBAGNE
CAT LE GRAND LINCHE - Ass arc en ciel	Quartier des Craux	13400	AUBAGNE
CAT LE ROUET	Pôle d'activ de l'Aumone - Trav de la Bastidonne	13400	AUBAGNE
CAT LES CAILLOLS	1885, Che de la Vallée	13400	AUBAGNE
Château de l'Aumône	Camp Major - CD 2 - BP 524	13400	AUBAGNE
IME LOU MAS MAILLON	38, Route de Fenestrelle	13400	AUBAGNE

ETABLISSEMENT	ADRESSE	Code Postal	VILLE
LES TARALETTES	Bd Bernard Palissy	13400	AUBAGNE
LES TERRES ROUGES	1 Place de l'Eglise	13400	AUBAGNE
MAS L' EVEIL	653, Route de le Louve	13400	AUBAGNE
MRPr CASTEL ROSERAIE	653 Route de la Louve	13400	AUBAGNE
MRPr LA BOURBONNE	Route de Toulon - BP 1443	13785	AUBAGNE
MRPr LA BRETAGNE	Che du Pin Vert	13400	AUBAGNE
MRPr L'HERMITAGE	8 Che de Fenestrelle	13400	AUBAGNE
Résidence Kallisté	Camp Major - Che de la Thuilière	13400	AUBAGNE
Verte colline	Camp Major - CD 2 - Chemin des Sources	13400	AUBAGNE
LA MAISON DU LEGIONNAIRE	Domaine de Vede	13390	AURIOL
LA MONTAGNETTE	Quartier la Côte	13570	BARBENTANE
MRP LA RAPHAELLE	2 Rue Pujade	13570	BARBENTANE
Château de Beaucueil - ONAC	Château de Beaucueil	13100	BEAURECUEIL
EEAP Germaine POINSO CHAPUIS	Plaine de Beaumont	13720	BELCODENE
Les Jardins de Maurin	13 Bd Marcel Cachin	13130	BERRE L'ETANG
CAT LES ORMEAUX	RD 8 - Quartier le Verger	13320	BOUC BEL AIR
CHATEAU DE LA MALLE	Route Nationale 8	13320	BOUC BEL AIR
RESIDENCE ST CHRISTOPHE	Quartier Saint Hilaire	13320	BOUC BEL AIR
MRPI LA DURANCE - Ex Louis Vouland	18 Av de Saint Andiol	13440	CABANNES
Arc en ciel (siege)	plateau des Lavandes	13470	CARNOUX EN PCE
CAT ARC EN CIEL	Plateau des Lavandes - BP 44	13470	CARNOUX EN PCE
RESIDENCE DEBUSSY	Av Claude Debussy	13470	CARNOUX EN PCE
MRP de Cassis	10 Rue du Dr Eric Agostini	13260	CASSIS
RESIDENCE LES PINS	Bb de la Résistance - BP 39	13350	CHARLEVAL
LA BASTIDE	2 Traverse du Vallon	13220	CHÂTEAUNEUF LES MARTIGUES
Canto Cigalo	64 Av Général de Gaulle - BP 91	13833	CHATEAURENARD
LE CLOS REGINEL - Association Maisons Paisibles	Avenue des Lonnes	13160	CHATEAURENARD
LES BAUMES - Association Maisons Paisibles	58 Av de la Libération - BP 82	13833	CHATEAURENARD CEDEX
MRPr LES FLORALIES	Quartier Les Fourques Ouest	13510	EGUILLES
PIERRE VIGNE	6 Av de la République	13630	EYRAGUES
Le Hameau pour la Retraite	300 Av du 8 Mai 1945	13600	EYRARGUES
ALPHONSE DAUDET	Av des Moulins - Allée des Pins	13990	FONTVIEILLE
IME LES ABEILLES	Rue Michelet	13990	FONTVIEILLE
Les Jardins du Mazet	ZAC du MAZET	13270	FOS SUR MER
MAS ESPELIDOU	900, Che du Plan d' Arenc	13270	FOS SUR MER
Le Domaine de l'Olivier - AGESPA	268 Route de Mimet	13120	GARDANNE
atelier proteger - CAT	route nationale	13420	GEMENOS
Les OPHELIADES	Quart de la Gde Vigne du Sud - Chemin du Puits	13420	GEMENOS
MRPr FLORE D'ARC	6 Av de Flore	13420	GEMENOS
RESIDENCE ST ANTOINE	Rue de l' Egalité	13450	GRANS
RESIDENCE DU PARC	Au Bourg BP 36	13850	GREASQUE
EDILYS - Entraide	1 Rue de la Poutre - Quart de la Gde Pyramide	13800	ISTRES
IME LES HEURES CLAIRES	Le Deven - BP 531 Av des Heures Claires	13804	ISTRES
Les Cardalines	40 Av des Cardalines	13800	ISTRES
SESSAD LES HEURES CLAIRES	Le Deven - BP 531 - Avenue des Heures Claires	13804	ISTRES
Les Jardins d'Athéna	Route de Valdonne	13720	LA BOUILLADISSE
CAMSP & CMPP LA CIOTAT	12, Bd Bertolucci	13600	LA CIOTAT
EHPAD LE CIGALOU CH de La Ciotat	CH de la Ciotat - Quartier le Pareyraou -12 Bd de Lamartine -BP150	13708	LA CIOTAT
EHPAD RAYON DE SOLEIL CH de La Ciotat	CH de la Ciotat - Quartier le Pareyraou -12 Bd de Lamartine -BP150	13708	LA CIOTAT
IME LA PEPINIERE	Chemin de la pépinière	13600	LA CIOTAT

ETABLISSEMENT	ADRESSE	Code Postal	VILLE
Les Opalines	ZAC du Jonquet Quartier Fardeloup	13600	LA CIOTAT
MRP Saint Jean	Av du Pavillon	13580	LA FARE LES OLIVIERS
MRPr LE BOCAGE	36 Bd Jean Jacques Rousseau	13821	LA PENNE sur HUVEAUNE
CAT LA FARIGOULE	2, Rue du Pigeonnier	13640	LA ROQUE D'ANTHERON
CAT LA FARIGOULE	2 rue du pigeonier	13640	LA ROQUE D'ANTHERON
IME & SESSAD LE COLOMBIER	Av du Président J F Kennedy	13640	LA ROQUE D'ANTHERON
CANTAGAI	2 Che des Trissonnes	13640	LA ROQUE D'ANTHERON
L'OUSTAOU - CCAS	Rue du Temple	13640	LA ROQUE D'ANTHERON
L'ensoleiado	5 Route de Caireval - BP 8	13610	LAMBESC
St Thomas de Villeneuve	20 Av Frédéric Mistral	13410	LAMBESC
ST THOMAS DE VILLENEUVE	20 Av Frédéric Mistral	13410	LAMBESC
CAT Louis PHILIBERT	Les Avaux de Jean - RD 561	13610	LE PUY STE REPARADE
LES LUBERONS	Quartier de la Roubine	13610	LE PUY STE REPARADE
MRPr LES OLIVIERS	Av du Cours - Quartier les Pontiers	13610	LE PUY STE REPARADE
CRP SAINT ESTEVE	Domaine de Saint Estève Route de Cézanne	13100	LE THOLONET
LE MES DE MAI	Hameau de Chevrier	13520	LES BAUX DE PCE
RESIDENCE TROIS EPIS	32/29 Av Capitaine Brutus - Les Cadeneaux	13170	LES PENNES MIRABEAU
SESSAD LES CADENEUX	Av du Cdt Paul Brutus - Les Cadeneaux - BP 25	13170	LES PENNES MIRABEAU
CAT LUYNES	Che de Malouesse - BP 11	13080	LUYNES
EEAP LES ALBIZZIAS	63, Che Départemental 59	13080	LUYNES
IR ADIJ	Che du Pont Rout	13080	LUYNES
OUSTAU DI DAILLAN MRP de MAILLANE	28Bis Av Auguste DAILLAN	13910	MAILLANE
MRPr LA LOINFONTAINE	Quartier Entrefoux	13370	MALLEMORT
MRPr LES LAVANDINS	2 Cours Victor Hugo - Rue ST EXUPERY	13370	MALLEMORT
CAT LA GARRIGUE	Av Jean-Louis Calderon	13700	MARIGNANE
LA MAISON DU SOLEIL	Che Saint Pierre	13700	MARIGNANE
Le Félibrige	Rue Figuéras	13700	MARIGNANE
Les amandiers	chemin de saint pierre	13700	MARIGNANE
MARIGNANE RESIDENCE - LES GRANDS PINS	22 Av des Combattants d'Afrique du Nord	13700	MARIGNANE
MAS L' ENVOL	La Plaine Notre Dame	13700	MARIGNANE
LES ACACIAS	16 Rue de la Clinique	13004	MARSEILLE
ACCUEIL PASTRE - (ex villa pastré)	32 Traverse Pastré	13009	MARSEILLE
Accueil REGAIN	16 Bd des Trinitaires	13009	MARSEILLE
AERIA - MEISSEL	38 Bd Meissel	13010	MARSEILLE
Bastide Saint Jean	341 Av de Montolivet	13012	MARSEILLE
CAMSP SAINT THYS	34, Cours Julien	13006	MARSEILLE
CAT du BATIMENT	93, Bd de la Valbarelle ZA lots 301/302	13011	MARSEILLE
CAT IDDA	100, Av de la Corse	13007	MARSEILLE
CAT LA BESSONNIERE	Impasse des 4 portails - BP 207	13014	MARSEILLE
CAT LA MANADE	CHS VALVERT - 78, Bd des Libérateurs	13391	MARSEILLE
CAT LA PARADE	Rue de la Parade - Château Gombert	13013	MARSEILLE
CAT LEON BERENGER	8/10, Rue Gabriel Marie	13010	MARSEILLE
CAT LES ARGONAUTES	ZAC de la Soude - 17, Bd des Océans	13009	MARSEILLE
CAT LES CITRONNIERS	ZI de St Jean du Désert - Imp Gaston de Flotte	13012	MARSEILLE
CAT LES GLYCINES	26, Rue Elzéard Rougier	13248	MARSEILLE
CAT LES LIERRES	ZI de la Delorme BP 11 - 42, Av de Bois Baudran	13342	MARSEILLE
CAT LES PINS	205, Av de la Panouse	13009	MARSEILLE
CAT ST JEAN ATELIER	42/44, Bd Saint Jean	13010	MARSEILLE
CAT VERT PRE	135, Bd de Sainte Marguerite	13009	MARSEILLE

ETABLISSEMENT	ADRESSE	Code Postal	VILLE
CHATEAU DES MARTEGAUX	54 Che des Martégaux	13013	MARSEILLE
CLAIRFONTAINE	151/153 Che Notre Dame de la Consolation	13013	MARSEILLE
CRP LA CALADE	4, Bd Demandolx	13015	MARSEILLE
CRP LA ROSE	9, Bd de la Présentation - BP 51	13382	MARSEILLE
CRP LA ROUGUIERE	101, Bd des Libérateurs - BP 21	13367	MARSEILLE
CRP PHOCEE ST BARTHELEMY	32, Bd Jean Casse - BP 108	13014	MARSEILLE
CRP RICHEBOIS	80, Impasse Richebois	13321	MARSEILLE
DOMAINE DE FONTFREDE	6 Av de Château Gombert	13013	MARSEILLE
EEAP & SESSAD LES CALANQUES	300, Bd de Sainte Marguerite	13009	MARSEILLE
EEAP DECANIS DEVOISINS	5/7, Rue Cadolive	13004	MARSEILLE
FAM LES VIOLETTES	153, Av William Booth	13012	MARSEILLE
FOYER HELVETIQUE - Les Charmerettes	33 Av Alexis Breyse	13009	MARSEILLE
IJAA & SSESAD ARC EN CIEL	8, Montée de l' Oratoire	13007	MARSEILLE
IJDA - SESSAD LES HIRONDELLES - LA REMUSADE	3, traverse des Fabres - Les Accates	13011	MARSEILLE
IJDA LES HIRONDELLES & SESSAD LES HIRONDELLES LA REMUSADE	73, Traverse des Fabres - Les Accates	13011	MARSEILLE
IME & CAT LA PARADE	Rue de la Parade - Château Gombert	13013	MARSEILLE
IME & SESSAD LES ECUREUILS	272, Av Mazargues - BP 6	13266	MARSEILLE
IME & SESSAD MONT-RIANT	Imp des 4 portails - Ste Marthe - BP 207	13308	MARSEILLE
IME & SSESAD LES TAMARIS - LES AMANDIERS	62, Av de Hambourg	13008	MARSEILLE
IME CENTRE ESCAT	130, Bd Périer	13008	MARSEILLE
IME Déptal des Trois Lucs	92, Route d' Enco de Botte	13012	MARSEILLE
IME LA MARSIALE	80, route d' Enco de Botte	13012	MARSEILLE
IME LE PARADOU	179, Av de la Panouse	13009	MARSEILLE
IME LES CHALETS	33, Che de Fontainieu - Saint Joseph	13014	MARSEILLE
IME LES MARRONNIERS	12, Bd des Marronniers	13010	MARSEILLE
IME SAINT THYS	Traverse des Pionniers	13010	MARSEILLE
IME VALBRISE	1, Bd de la Pomme	13011	MARSEILLE
IME VERT PRE	135, Bd de Sainte Marguerite	13009	MARSEILLE
IR & SESSAD SERENA	35, Av de la Panouse	13009	MARSEILLE
IR LE RENOUVEAU	24, Rue de Crémone	13006	MARSEILLE
IR LES BASTIDES	103, Bd de la Valbarelle	13396	MARSEILLE
IR les Etoiles	8 impasse des etoiles BP 203	13014	MARSEILLE
LA CALANQUE	135 Trav de la Seigneurie	13009	MARSEILLE
LA CONSTANCE	16 Bd Henri Fabre	13012	MARSEILLE
LA FOREZIEENNE	52 Che de Rousset	13013	MARSEILLE
LA FRUITIERE	108 Che des Anémones	13012	MARSEILLE
LA GAULOISE	166 Rue Francois Mauriac	13010	MARSEILLE
LA MARSEILLANE	36 BD de la Pomme	13011	MARSEILLE
LA PAQUERIE	17 Imp des Aurengues	13013	MARSEILLE
LA POMME DE PIN	Allée de la Montagnette - La Maurelette	13015	MARSEILLE
LA RESIDENCE	32 Bd Garoutte	13012	MARSEILLE
LA ROSERAIE	283 Av de Montolivet	13012	MARSEILLE
LA SALETTE-MONTVAL	93 Che Joseph Aiguier	13009	MARSEILLE
LA SEIGNEURIE	135 Trav de la Seigneurie	13009	MARSEILLE
LE BELVEDERE	12 Bd du Belvédère	13012	MARSEILLE
Le Bon Pasteur	23 Che de la Colline St Joseph	13297	MARSEILLE
LE HARAS	71 Che des Baumillons	13015	MARSEILLE
Le Soleil du Roucas	341 Che du Roucas Blanc	13007	MARSEILLE
LES CAMOINS	150 Route des Camoins	13011	MARSEILLE
LES DAMES REUNIES	59 Av de Saint Just	13013	MARSEILLE
Les Jardins d'Artémis	89 Av des Burtis	13012	MARSEILLE
Les Jardins de Sormiou	42 Bd Canlong	13009	MARSEILLE

ETABLISSEMENT	ADRESSE	Code Postal	VILLE
Les Opalines - (Les Harmoniques)	12 Trav Favant - St Henri	13016	MARSEILLE
Les Quatres Trèfles	88 Av de Mazargues	13008	MARSEILLE
LES SEOLANES	8 Rue Simone Weil	13013	MARSEILLE
MAGUEN	80 Rue Auguste Bianqui	13005	MARSEILLE
MAS BELLEVUE	Imp des Marronniers - St Barthélémy	13014	MARSEILLE
MAS LES CHANTERELLES	1, Rue de Vauvenargues	13007	MARSEILLE
MAS LES KIWIS & LES PALMIERS	Trav de la Seigneurie - Che de l' Escampoun	13009	MARSEILLE
MAS LES SOPHORAS	205-209, Av de la Panouse	13009	MARSEILLE
MAS SAINTE ELISABETH	72, Rue Chape	13248	MARSEILLE
MRPr Montolivet -CGD 13	1 Rue Elzéard Rougier	13012	MARSEILLE
MRPr JEANNE D'ARC	212 Av du Prado	13008	MARSEILLE
MRPr LE LACYDON	1 Rue des Convalescents	13001	MARSEILLE
MRPr MAGDALA	121 Che des Bessons - Sainte Marthe	13014	MARSEILLE
MRPr PERIER (ex FLORALIES)	3 Rue du Rhône	13008	MARSEILLE
MRPr CHATEAU DE FONTAINIEU	75 Che de Fontainieu	13014	MARSEILLE
MRPr LA SOUVENANCE	6 Bd Gueydon	13013	MARSEILLE
MRPr LES ALPILLES	10 Rue Pierre Beranger	13012	MARSEILLE
MRPr LES ANEMONES	67 Che des Anémones - Les Caillols	13012	MARSEILLE
MRPr LES EPIS D'OR	21 Bd Debord	13012	MARSEILLE
MRPr LES JARDINS D'HAITI	65 Av d'Haïti - Square Hopkinson	13012	MARSEILLE
MRPr LES JONQUILLES	131 Che des Jonquilles	13013	MARSEILLE
MRPr LES OPHELIADES	40 Che de la Baume Loubière	13013	MARSEILLE
MRPr MA MAISON	640 Av de Mazargues	13417	MARSEILLE
MRPr SAINT GEORGES	92 Rue Condorcet	13016	MARSEILLE
NOTRE DAME DE LA COMPASSION 1	36 Allée de la Compassion	13012	MARSEILLE
NOTRE DAME DE LA COMPASSION 2	36 Rue du Dr Cauvin	13012	MARSEILLE
PETITES SŒURS DES PAUVRES - MA MAISON	29 Rue Jeanne Jugan	13248	MARSEILLE
Pole gérontologique Saint Maur	129 Av de la Rose - BP 96	13013	MARSEILLE
Résidence Beau Site	15 Av Charles Perrot - La Panouse	13009	MARSEILLE
RESIDENCE EVECHE	60 Rue de l' Evêché	13002	MARSEILLE
Résidence Foyer Méditerranéen	9 Rue Edouard Mosse - Les Olives	13013	MARSEILLE
RESIDENCE FRAIS VALLON	52 Av de Frais Vallon	13013	MARSEILLE
Résidence Frédéric Mistral	83 Trav Charles Susini	13013	MARSEILLE
RESIDENCE LES CARMES	1 Place du Terras	13002	MARSEILLE
RESIDENCE LES OLIVIERS	24 Impasse des Joncs	13008	MARSEILLE
RESIDENCE LES PINS - Entraide	19 Che de la Colline St Joseph	13009	MARSEILLE
RESIDENCE MARGUERITE	242 Bd de Saint Loup	13010	MARSEILLE
RESIDENCE MARYLISE Entraide	La Pomme Air Bel - Che de la Parette	13011	MARSEILLE
RESIDENCE MAZARGUES	37 Av Colgate	13009	MARSEILLE
RESIDENCE MICHELET	413 Bd Michelet	13009	MARSEILLE
RESIDENCE ROY D'Espagne - Entraide	1 Allée Albeniz	13008	MARSEILLE
RESIDENCE SAINT LUC	47 Av des Trois Lucs	13012	MARSEILLE
RESIDENCE SAINT TRONC	273 Bd Paul Claudel	13010	MARSEILLE
RESIDENCE STE ANNE	50 Bd Verne	13008	MARSEILLE
RESIDENCE VENTO MAI	24 Rue Albert Marquet	13013	MARSEILLE
SAINT FRANCOIS	22 Traverse Pupat	13008	MARSEILLE
SAINT JEAN DE DIEU	72 Av Claude Monet - BP 552	13311	MARSEILLE
SAINT RAPHAEL	202 B Rue Breteuil - BP 242	13432	MARSEILLE
SAINTE BERNADETTE	33 Av Clot Bey	13008	MARSEILLE
SAINTE EMILIE	21 Che Vallon de Toulouse	13395	MARSEILLE
SESSAD ARC-EN-CIEL	8, Montée de l' Oratoire	13007	MARSEILLE
SESSAD LES BASTIDES	103, Bd de la Valbarelle	13011	MARSEILLE

ETABLISSEMENT	ADRESSE	Code Postal	VILLE
SESSAD LES CALANQUES	300, bd de Sainte Marguerite	13258	MARSEILLE
SESSAD LES ECUREUILS	272, ave Mazargues - BP 6	13266	MARSEILLE
SESSAD LES ETOILES	Chemin du four de Buze - BP 203 - Impasse des Etoiles	13308	MARSEILLE
SESSAD LES TAMARIS - LES AMANDIERS	62, ave de Hambourg	13008	MARSEILLE
SESSAD MONT-RIANT	30, impasse des 4 portails - Sainte Marthe - BP 207	13308	MARSEILLE
SESSAD SAINT THYS	Traverse des Pionniers	13010	MARSEILLE
SESSAD SANDERVAL	Château de Sanderval - 20, bd des Salyens	13008	MARSEILLE
SESSAD SERENA	35, ave de la Panouse	13009	MARSEILLE
SOLEIL DE PROVENCE - LA SIMIANE	35 Che de Ste Marthe à St Joseph	13014	MARSEILLE
MRP P JOURDE du CH de MARTIGUES	Bd Camille Pelletan	13500	MARTIGUES
MRPr LES JONCAS	Chemin de la Batterie	13500	MARTIGUES
Résidence Val Soleil	Zac de l'Escaillon	13500	MARTIGUES
Les Jardins de Cybelle	5 Av de Roquerousse	13520	MAUSSANE LES ALPILLES
MRP LA VALLEE DES BAUX	Place J Laugier de Monblan	13520	MAUSSANE LES ALPILLES
LES JARDINS FLEURIS - Entraide	41bis Bd Aristide Briand	13140	MIRAMAS
MRP LOUIS VOULAND	11 Avenue Agricola Viala	13550	NOVES
FAM - LA ROUTE DU SEL	Quartier Bonsour Vieux Che de Lambesc	13330	PELISSANNE
RESIDENCE CLOS ST MARTIN - Entraide	98 Av du Général de Gaulle	13330	PELISSANNE
SESSAD LES CADENEAUX	Av du Cdt Paul Brutus Les Cadeneaux - BP 25	13170	PENNES MIRABEAU
LE COLOMBIER	Av Belonnets	13124	PEYPIN
L'ELYSEE	131 Av Frédéric Mistral	13380	PLAN DE CUQUES
LES BLACASSINS	Av Georges Pompidou	13380	PLAN DE CUQUES
L'OUSTAOU DU BOCAGE	Av Georges Pompidou	13380	PLAN DE CUQUES
RESIDENCE CHEVILLON	102 Av Frédéric Chevillon - Allée du Gendarme Hetzel	13380	PLAN DE CUQUES
VILLA MODESTE	23 Av des Vidares - La Montade	13380	PLAN DE CUQUES
CAT LES ETANGS	64, Bd de l'Engrenier - BP 138	13524	PORT DE BOUC
LA PRESQU'ILE	51 Rue Alvert REY	13110	PORT DE BOUC
Les Magnolias	Av Louis Gros	13230	PORT ST LOUIS DU RHONE
RESIDENCE L'ENSOULEIADO - Entraide	Route de Trets	13114	PUYLOUBIER
ROGNAC RESIDENCE	18 Bd Gérard Philippe	13340	ROGNAC
MGEN - Caire Val Institut Bouquet	Che Départemental 66	13840	ROGNES
MRPr L'ESTELAN	Quartier des Garrigues	13840	ROGNES
LA BEN VENGUDO	2 Bd Bonet d'Oléon	13870	ROGNONAS
CASTELET NOTRE DAME	Route de Cuges - Cadenels	13830	ROQUEFORT LA BEDOULE
Domaine de la source - Résidence Ravel	8, avenue de l'Europe	13830	ROQUEFORT LA BEDOULE
VILLA DAVID	12/14 Allée Louis Pasteur	13830	ROQUEFORT LA BEDOULE
MRP Roquevaire - Auriol - EPIC	Av des Alliés - BP 3	13717	ROQUEVAIRE CEDEX
LE VAL DE L'ARC	Lieu dit LA BOUAOU	13790	ROUSSET
CEPES de ROUSSET PEYNIER	Chemin neuf - BP n° 5	13790	ROUSSET SUR ARC
MAS LE PIGEONNIER	CD 56 - Quartier le Ribas - BP 14	13790	ROUSSET SUR ARC
SESSAD & CEPES de ROUSSET PEYNIER	Chemin Neuf - BP 5	13790	ROUSSET SUR ARC
Les Coquelicots	Quart Saint André - CD 18	13760	SAINT CANNAT
MRP Saint Cannat	Avenue Pasteur - BP 5	13760	SAINT CANNAT
MAS LES ALCIDES	Che du Polygone - Quartier Veiranne	13250	SAINT CHAMAS
MRP LA PASTOURELLO	10 Bd Pasteur	13250	SAINT CHAMAS

ETABLISSEMENT	ADRESSE	Code Postal	VILLE
FAM LE HAMEAU DU PHARE	Rue de Vanelles - BP 14	13129	SALIN DE GIRAUD
CAT JEAN PAOUR LES CIGALES	Quar Les Moulédas - Che de Sans Souci	13300	SALON DE PCE
ENCLOS SAINT LEON	222 Av Roger Donnadiou	13300	SALON DE PCE
ENSOULEAIDO	Chemin Mireille	13300	SALON DE PCE
IME & SESSAD LES CYPRES	Che de Sans souci - Quart les Moulédas	13300	SALON DE PCE
MARCEL LYON	Place Saint Michel	13300	SALON DE PCE
MRPr L'ESTEREL	Che de la Lauze et des Massuguettes	13300	SALON DE PCE
MRPr VERTE PRAIRIE	200 Rue de la Calandro - Route d'Eyguières	13300	SALON DE PCE
Cœuvre les papillons blanc (CAT les cigales FAM la Sauvado)	chemin sans soucis	13300	SALON DE PCE
Cœuvre les papillons blanc (ime et sessad les cypres)	chemin sans soucis	13300	SALON DE PCE
Le Grand Pré (Les Sinoplies)	10 Che de l'Echangeur	13560	SENAS
MAS LES TOURELLES	29, Che de la Bédoule - Che du Vallon	13240	SEPTMES LES VALLONS
MRPr LE CHENE VERT	Che du Pigeonnier - Quartier Haute Bédoule	13240	SEPTMES LES VALLONS
MRPr LES OPHELIADES	AV André Malraux	13109	SIMIANE COLLONGUE
MAS LES IRIS	BP 39	13532	ST MITRE LES REMPARTS
SESSAD SAINT MITRE LES REMPARTS	Groupe scolaire Jean Rostand	13920	ST MITRE LES REMPARTS
EHPAD ST REMY	ROUTE DU ROUGADOU - Avenue Fauconnet	13210	ST REMY DE PCE
Les Oliviers - St Paul de Mausole	BP 39 Route des Baux	13532	ST REMY DE PCE
RESIDENCE MAS DE SARRET - Entraide	Route de Noves	13210	ST REMY DE PCE
LA MARGARIDO	7 Rue Georges Clémenceau	13150	TARASCON
MAS LE SOLEIL	CH de Tarascon - Route d'Arles	13150	TARASCON
MR ST NICOLAS du CH de Tarascon	Route d'Arles - BP 8	13151	TARASCON CEDEX
RESIDENCE ST JEAN DU PUY	670 Che Saint Jean	13530	TRETS
CAT LES PIERRES FAUVES	58, Av de l'Europe ZAC de l'Anjoly - BP 192	13745	VITROLLES
CAT OPEN ELISA PROVENCE	75, Bd de l' Europe - Héliopolis Bt 3	13127	VITROLLES
IME LES FAUVETTES	1, Rue des Jardiniers Quartier des Pinchinades	13127	VITROLLES
La Bastide des Oliviers	82 Av de Marseille	13127	VITROLLES
MRPr HOTELIA - LES ALPILLES	ZAC Centre Urbain - Les Pins	13127	VITROLLES
RESIDENCE LES HERMES	Rue Pilon du Roi - Les Hermes Bt E	13127	VITROLLES



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n ° 2012250-0001

**signé par Pour le Préfet, le Directeur Départemental Interministériel des Territoires et de la Mer
le 06 Septembre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de l'Environnement**

Arrêté suspendant la chasse de toutes les espèces de gibier dans le département des Bouches du Rhône



PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
ET DE LA MER DES BOUCHES-DU-RHONE
SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**Arrêté n° du ,
publié au recueil des actes administratifs le ,
suspendant la chasse de toutes les espèces de gibier
dans le département des Bouches-du-Rhône.**

Le Préfet
de la Région Provence - Alpes - Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du mérite

Vu Le Code de l'Environnement, notamment son article R. 424-3,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012110-0003 du 19 avril 2012 relatif à l'ouverture et fermeture de la chasse pour la campagne 2012-2013 dans le département des Bouches-du-Rhône et l'arrêté préfectoral modificatif du 27 juillet 2012,

Vu l'arrêté préfectoral du 7 mars 2012 portant délégation de signature au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône,

Considérant l'impact sur le milieu naturel et la faune sauvage de l'incendie qui s'est propagé le 26 août 2012 sur une partie du massif,

Considérant que la situation est préjudiciable au gibier en l'absence prolongée de zones de gagnage et de remises,

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, en vue de la reconstitution des populations dans les zones sinistrées,

ARRETE

Article 1^{er} : La chasse est suspendue sur un périmètre déterminé sur plan en annexe touchant les communes d'Orgon, de Sénas, d'Eyguières et d'Eygalières dans les Bouches-du-Rhône.

Article 2 : Cette suspension est applicable pour une période de 10 jours à compter du 9 septembre 2012 à 7h jusqu'au 19 septembre 2012 à 7h. Elle peut être renouvelée à l'issue de cette période.

1/2

Article 3 : Voie et Délai de recours

La présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Marseille. Le délai de recours est de 2 mois pour le demandeur. Ce délai commence à courir à partir du jour où la présente décision a été publiée.

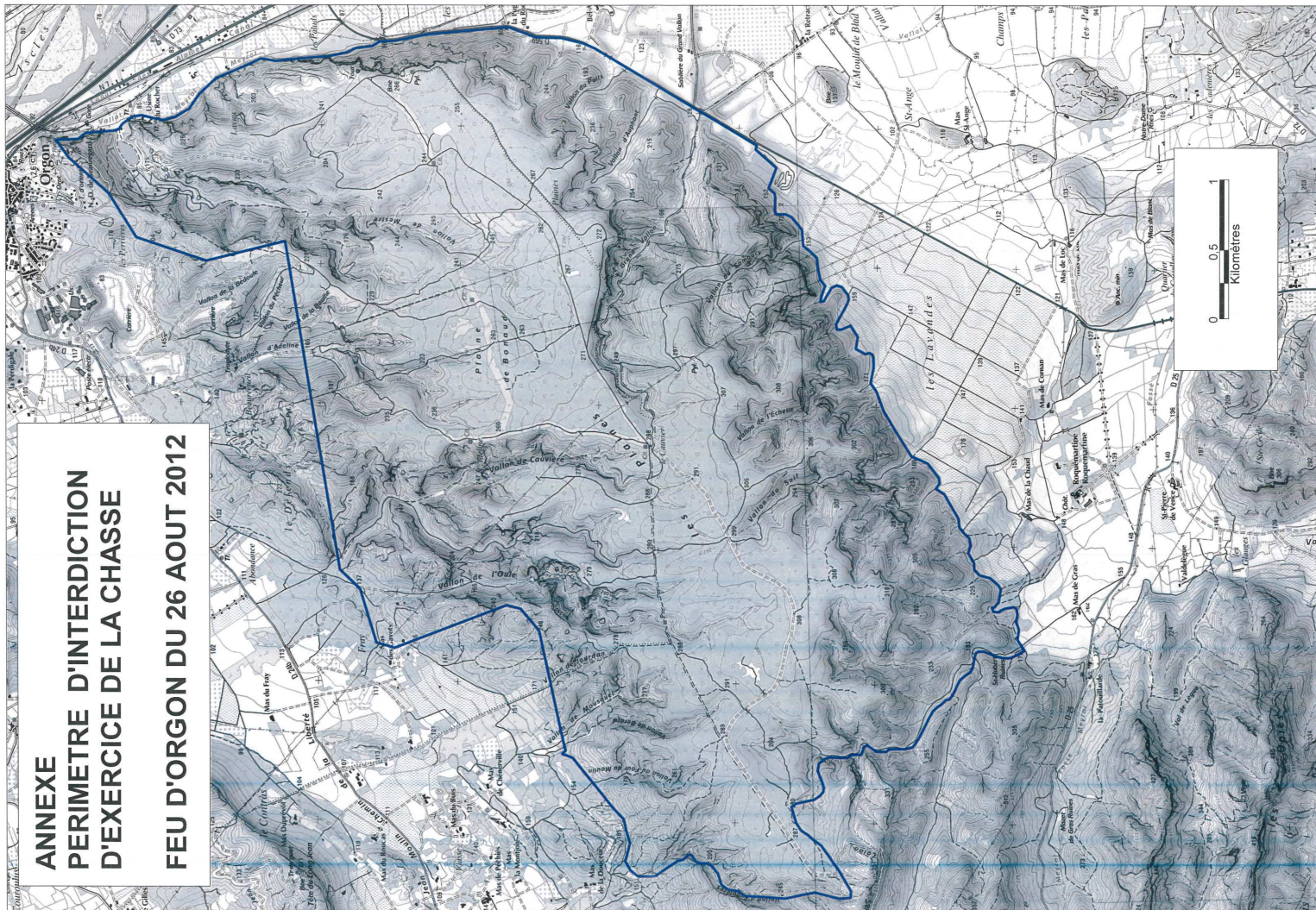
Article 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, la Fédération Départementale des Chasseurs, le Colonel Commandant le groupement de gendarmerie, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et tous les agents assermentés concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans chaque commune par les soins du Maire.

Fait à Marseille,
Le 6 septembre 2012

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer



Gilles SERVANTON





PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Autre

**signé par Autre signataire
le 04 Septembre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service de la Connaissance de l'Agriculture**

Demande d'autorisation d'exploiter de 127ha
20a 98ca situés à St Martin de Crau (parcelles
B
1484-1485-1486-1487-1488-1489-1490-1491-1494-1501-1502-1503-5268-5290-52



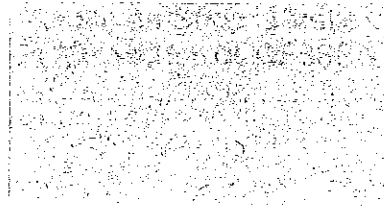
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer des Bouches-du-Rhône

Service de la Connaissance et de l'Agriculture

16 rue Antoine Zattara
13332 MARSEILLE CEDEX 3

SARL Domaine des terres de Velle



Dossier suivi par G rardine DE VETTORI
T l. : 04 91 28 41 88

Mail : geraldine.de-vettori@bouches-du-rhone.gouv.fr

Objet : Contr les des structures - R c piss 

R f. : 2012-26

002036

Marseille, le - 4 SEP. 2012

Madame, Monsieur,

Vous avez d pos  aupr s de mes services un dossier de demande d'autorisation d'exploiter 127ha 20a 98ca situ s   St Martin de Crau (parcelles B 1484-1485-1486-1487-1488-1489-1490-1491-1494-1501-1502-1503-5268-5290-5292-5288-5269)


Le dossier est complet ; il a  t  enregistr  le 10 ao t 2012 sous le num ro 2012-26.

Je vous en accuse r ception. La date d'enregistrement constitue donc le d part du d lai de quatre mois, susceptible d' tre prolong    six mois en vertu de l'article R.331-5 du code rural et de la p che maritime (en cas de demande concurrente), dont dispose le Pr fet pour statuer sur votre demande. Si une d cision ne vous a pas  t  notifi e dans ce d lai, vous b n ficierez alors d'une **autorisation implicite** conform ment   l'article R.331-6 du code rural et de la p che maritime.

Les terres demand es ayant une surface sup rieure     UR, je vous informe que je fais proc der   la publicit  pr vue par l'article R.331-4.

J'appelle votre attention sur le fait que si votre demande est cons cutive   une publicit  d j  r alis e ou si elle est concurrente   une autre demande d j  pr sent e, vous devez imp rativement le signaler en indiquant les r f rences du dossier ou de la publicit .

Je vous prie d'agr er, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distingu es.

L'Adjoint au Chef du Service de la
Connaissance et de l'Agriculture

Romy MERLET



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n ° 2012250-0002

**signé par Pour le Préfet, le Secrétaire Général
le 06 Septembre 2012**

**Le préfet des Bouches- du- Rhône
Secrétariat Général - Direction des Collectivités Locales , de l'Utilité Publique et de
l'Environnement
Bureau des Finances Locales et de l'Intercommunalité**

Arrêté autorisant le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Fontvieille à contracter un emprunt de 2 602 210 € pour les travaux nécessaires à l'extension de quinze places de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Henri Bellon et à la rénovation et mise en sécurité du Foyer Logement Alphonse Daudet



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PRÉFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES FINANCES LOCALES ET DE
L'INTERCOMMUNALITÉ

Dossier suivi par : Pascale LOUP
Tel : 04 84 35 42 21

N°

**ARRÊTÉ AUTORISANT LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FONTVIEILLE
À CONTRACTER UN EMPRUNT DE 2 602 210 €
POUR LES TRAVAUX NÉCESSAIRES À L'EXTENSION DE QUINZE PLACES DE
L'ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES
HENRI BELLON ET À LA RÉNOVATION ET MISE EN SÉCURITÉ
DU FOYER LOGEMENT ALPHONSE DAUDET**

**Le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-34 portant sur les emprunts réalisés par les centres communaux d'action sociale ;

Vu l'arrêté n° POSA/DMS/RO/PA 2010-57 du 8 septembre 2010 pris conjointement par l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône, autorisant l'extension de quinze places de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Henri Bellon (FINESS ET n° 13 002 138 9) par transformation partielle de lits du foyer logement Alphonse Daudet, géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Fontvieille (FINESS EJ n° 13 080 511 2) ;

VU la délibération n° 34/2011 du 15 décembre 2011 du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fontvieille autorisant son Président à négocier et souscrire un emprunt à hauteur de 1 700 000 € pour la rénovation et la transformation en 15 lits de l'E.H.P.A.D. Henri Bellon et du Foyer Logement Alphonse Daudet gérés par le Centre Communal d'Action Sociale de Fontvieille ;

VU la délibération n° 17/2012 du 29 mai 2012 du conseil municipal de la commune de Fontvieille autorisant le Centre Communal d'Action Sociale à souscrire un emprunt de 2 602 210 € pour les travaux précités ;

VU la délibération n° 24/2012 du 14 juin 2012 du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Fontvieille qui actualise le montant de l'emprunt et autorise son Président à négocier et souscrire pour le Centre Communal d'Action Sociale le financement des travaux par un emprunt d'un montant de 2 602 210 € ;

... / ...

VU l'avis favorable n°2012-969/CEPL émis le 27 août 2012 par Madame l'Administratrice Générale des Finances Publiques de la Direction Régionale des Finances Publiques de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département des Bouches-du-Rhône ;

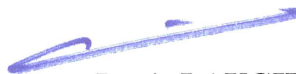
ARRETE

Article 1 : Le Centre Communal d'Action Sociale de Fontvieille est autorisé à contracter un emprunt d'un montant de 2 602 210 €, destiné à financer les travaux nécessaires à l'extension de quinze places de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes Henri Bellon et à la rénovation et mise en sécurité du Foyer Logement Alphonse Daudet, pour une durée de 30 ans.

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Marseille, le 06 SEP, 2012

Pour le Préfet
Le Secrétaire Général



Louis LAUGIER



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Autre

**signé par Autre signataire
le 03 Septembre 2012**

**Les autres Directions Régionales
Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Délégation de signature de la Paerie
Régionale Provence Alpes Côte d'Azur au 03
septembre 2012



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DES BOUCHES DU RHONE

16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

Délégation de signature

Je soussignée : Geneviève LOMBARDI, Inspecteur divisionnaire hors classe, comptable public, responsable de la Paierie Régionale Provence Alpes Côte d'Azur.

Vu l'alinéa 3 de l'article 14 du Décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique ;

Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu la nomination de Mme Reynaudo Martine, Inspecteur des Finances Publiques, adjointe au payeur régional, au 1^{er} septembre 2012

Décide de donner délégation générale à :

Mme REYNAUDO Martine, Inspecteur des Finances publiques, adjointe au payeur régional

Décide de lui donner pouvoir :

- de gérer et administrer, pour moi et en mon nom, la Paierie Régionale Provence Alpes Côte d'Azur;

- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration ;

-

- d'effectuer les déclarations de créances, de signer les bordereaux de déclaration de créances et d'agir en justice.

Elle reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

**La délégation donnée à Mme Anne-Marie Brun est sans changement.
La délégation spéciale donnée aux agents de la Paierie régionale est sans changement.**

Fait à Marseille, le 3 septembre 2012

Le comptable public
responsable de la la Paierie Régionale Provence Alpes Côte d'Azur.

Geneviève LOMBARDI

LA MANDATAIRE

NOM ET PRENOM	GRADE	SIGNATURE	PARAPHE
Martine REYNAUDO	Inspecteur des Finances Publiques		



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Autre

**signé par Autre signataire
le 01 Septembre 2012**

**Les autres Directions Régionales
Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Délégation de signature de la TP d'ISTRES au
01/09/2012.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DES BOUCHES DU RHONE

16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

Délégation de signature

Je soussigné : Jean-Paul CHABRERIE Chef de Service Comptable, chef du poste comptable Istres SPL

Vu l'alinéa 3 de l'article 14 du Décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique ;

Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Décide de donner délégation générale à :

Mme Sabine NALIN, Inspecteur des Finances publiques, adjointe

Mme Valérie RAYNAUD, Inspecteur des Finances publiques, adjointe

M Jean-Paul POLETTI, contrôleur principal des Finances publiques

Décide de leur donner pouvoir :

- de gérer et administrer, pour moi et en mon nom, la Trésorerie d'Istres SPL;

- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration ;

- d'effectuer les déclarations de créances, de signer les bordereaux de déclaration de créances et d'agir en justice.

Ils reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Mme Monique BARAQUET, Mme Chantal SACILOTTO, Mme Clara MEUNIER, contrôleuses principales des Finances publiques reçoivent pareille délégation à condition de n'en user qu' **en l'absence du Chef de Poste et de l'ensemble de détenteurs de procuration générale**

Décide de donner délégation spéciale à:

M Ulisses MENDES DE SOUSA, contrôleur principal des Finances Publiques, Mme Magali SANNA, Mme Isabelle DEL CORSO et Mme Valérie AZINCOTT, contrôleuses des Finances Publiques, reçoivent mandat pour signer et effectuer en mon nom les documents ou actes suivants:

Les accusés de réception du secteur local

Les quittances et reçus, les bordereaux de dégageement de la caisse, les bordereaux de situation.

*Les états et documents relatifs à la Comptabilité **en l'absence du Chef de Poste et de l'ensemble de détenteurs de procuration générale.***

Les lettres de rappel et derniers avis inférieurs à 1.500 €

Tous les courriers amiables, les lettres types, les bordereaux de situation

*Les transmissions internes au réseau Trésor **en l'absence du Chef de Poste et de l'ensemble de détenteurs de procuration générale.***

Les accords de délais, sous les conditions suivantes:

- *qu'ils concernent des dettes de moins de 6 mois*
- *qu'ils soient inférieurs ou égaux à 4 mois et pour un montant total de moins de 2.000 €*
- *qu'ils s'accompagnent d'un versement immédiat d'un montant d'au moins 20 % du principal de la dette.*

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à ISTRES, le 1^{er} septembre 2012

Le chef de poste Istres SPL,

Jean-Paul CHABRERIE

Chef de service comptable



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Autre

**signé par Autre signataire
le 03 Septembre 2012**

**Les autres Directions Régionales
Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP)**

Délégation de signature de la trésorerie
Marseille Hospitalière au 03/09/2012



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR ET DES BOUCHES DU RHONE

16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

Délégation de signature

Je soussigné : Patrick CHALVIDAN, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la Trésorerie de Marseille Hospitalière.

Vu l'alinéa 3 de l'article 14 du Décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique ;

Vu le décret n° 2008-309, portant dispositions transitoires relatives à la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, créant la Direction Générale des Finances Publiques;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Décide de donner délégation générale à :

Madame Sylvie RAMBION-CHARLAIX, Inspectrice des Finances Publiques, adjointe,

Décide de lui donner pouvoir :

- de gérer et administrer, pour moi et en mon nom, la Trésorerie de Marseille Hospitalière;
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration ;
- d'effectuer les déclarations de créances, de signer les bordereaux de déclaration de créances et d'agir en justice.

Elle reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

En cas d'absence de Madame Sylvie RAMBION-CHARLAIX, Madame Catherine TOUCHARD, Contrôleuse principale des Finances Publiques, reçoit les mêmes pouvoirs à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part ou de Madame Sylvie RAMBION-CHARLAIX, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers¹.

Il est mis fin aux pouvoirs précédemment consentis à Monsieur Patrick JAMGOTCHIAN, Contrôleur Principal des Finances Publiques, en raison de son départ en détachement.

Décide de donner délégation spéciale à :

Monsieur Yves CHAMBET, Contrôleur principal des Finances Publiques, responsable du secteur de la comptabilité et des hébergés, qui reçoit mandat pour signer et effectuer en mon nom les documents, pièces comptables ou actes relatifs à son secteur d'activité: encaisser les recettes et payer les dépenses, recevoir et payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers du secteur dont la gestion lui est confiée, exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, signer récépissés, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration ;

Madame Géraldine LAFON, Contrôleuse principale des Finances Publiques, responsable du secteur des recettes et du contentieux, qui reçoit mandat pour signer et effectuer en mon nom les documents ou actes relatifs à son secteur d'activité: émarger les recettes, recevoir toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs du secteur dont la gestion lui est confiée, exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, donner quittance valable de toutes sommes reçues, signer récépissés, bordereaux de situation, quittances et décharges, fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration, effectuer les actes de poursuite et les déclarations de créances, signer les déclarations de créances, octroyer et signer des délais de paiement de moins de 7 mois y compris avec remise des frais de poursuite jusqu'à 5.000 € en principal.

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Marseille, le 3 septembre 2012

Le responsable de la Trésorerie de
Marseille Hospitalière,

Patrick CHALVIDAN



PREFET DES BOUCHES- DU- RHONE

Arrêté n ° 2012195-0010

**signé par Autre signataire
le 13 Juillet 2012**

**Les autres services de l'Etat
Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (DIRMED)**

Arrêté 13 juillet 2012 portant déclassement
d'un délaissé de l'Autoroute A7 sur la
commune de Rognac dans le département des
Bouches- du- Rhône

Direction Interdépartementale
des Routes Méditerranéenne

Arrêté **13 JUL. 2012** portant déclassement d'un délaissé de l'Autoroute A7 sur la commune de Rognac dans le département des Bouches-du-Rhône

Le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches du Rhône
Préfet coordonnateur des itinéraires routiers
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code de la voirie routière modifié ;
- Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu** le plan joint à l'arrêté ;

Considérant d'une part que la section aux abords de l'Autoroute A7 sur la commune de ROGNAC telle que mentionnée au plan annexé au présent arrêté ne présente plus d'utilité pour le réseau routier national et n'est pas affectée à la circulation sur ce réseau et n'en constitue plus une dépendance ;

Sur proposition du Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranéenne,

ARRETE :

Article 1 : Le délaissé de l'Autoroute A7, sur la commune de Rognac dans le département des Bouches-du-Rhône, tel que décrit au plan annexé au présent arrêté est déclassé du domaine public de l'État.

Article 2 : Ce déclassement sera remis aux services de France Domaine du département des Bouches-du-Rhône aux fins d'aliénation.

Article 3 : Madame la Secrétaire Générale Adjointe de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Monsieur Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranéenne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le **13 JUL. 2012**

Pour le Préfet
Le Chargé de mission



Roger REUTER